Nations Unies S/PV.6534



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6534e séance

Jeudi 12 mai 2011, à 15 heures

New York

Président :	M. Araud	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Čolaković
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	Mme Ziade
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2011/281)

11-33373 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2011/281)

Le Président : Si je n'entends pas d'objection, en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Il en est ainsi décidé.

Si je n'entends pas d'objection, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Enver Hoxhaj.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/281, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Lamberto Zannier.

M. Zannier (*parle en anglais*) : Le rapport dont est saisi le Conseil (S/2010/281) décrit les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au cours de la période allant du 16 janvier au 15 avril 2011. Aujourd'hui, je voudrais fournir aux membres des informations actualisées sur l'évolution récente de la situation au Kosovo et, de façon plus générale, sur les principaux problèmes du moment.

Depuis la dernière crise constitutionnelle, qui s'est réglée par l'élection par l'Assemblée du Kosovo de Mme Atifete Jahjaga au poste de président, le Kosovo semble maintenant se diriger vers une période de stabilité politique accrue. De nouveaux progrès dans le dialogue entre Pristina et Belgrade devraient ainsi être favorisés, ce qui est essentiel pour trouver des solutions aux questions en suspens qui entravent le développement du Kosovo.

Le dialogue a bien démarré avec jusqu'à présent trois rencontres directes entre les représentants de la Serbie et du Kosovo, réunions au cours desquelles les discussions ont porté sur d'importantes questions ayant trait à la vie de tous les jours des habitants du Kosovo, notamment l'inscription à l'état civil, la liberté de circulation et la téléphonie. La MINUK, bien que physiquement absente de ces discussions, a appuyé le processus de dialogue et coopère avec l'équipe de facilitation de l'Union européenne et avec les deux parties. Elle continuera d'appuyer le processus de toutes les façons utiles.

J'ai bon espoir qu'aussi bien Pristina que Belgrade feront montre de la volonté nécessaire pour trouver des solutions à toutes les questions pertinentes dans un esprit constructif, de manière à régler les problèmes de toutes les communautés, et pour créer des conditions plus propices à des progrès en matière de réconciliation et à la poursuite de la marche de toute la région vers un avenir européen commun. Je considère particulièrement positif le fait qu'une réunion s'est tenue aujourd'hui à Pristina entre de hauts responsables du Gouvernement et le négociateur en chef serbe, et j'espère que cela ouvrira la voie à de nouveaux progrès dans la coopération entre les deux parties. Sur une note moins positive, toutefois, j'ai le regret d'informer le Conseil qu'une manifestation de rue contre cette visite serbe a donné lieu à des violences, faisant plusieurs blessés. Une telle violence fragilise le dialogue et doit être fermement condamnée.

D'une manière générale, je voudrais dire qu'il est crucial pendant cette phase que les parties coopèrent pour régler les problèmes sur le terrain et tiennent dûment compte des préoccupations de toutes les communautés. Les solutions qui renforcent la confiance entre les communautés du Kosovo ont beaucoup plus de chances de servir les intérêts de la paix et de la stabilité à long terme.

Le nord du Kosovo reste une zone où les relations entre les communautés sont particulièrement difficiles.

Les travaux de rénovation du tribunal au nord de Mitrovica sont bien avancés; l'occupation et la tentative de prise de contrôle de ce tribunal il y a un peu plus de trois ans avait abouti à la mort d'un agent de police de la MINUK et avait fait de nombreux blessés. Depuis ces évènements, seul un groupe restreint de juges et de procureurs internationaux – au départ composé de personnel de la MINUK puis aujourd'hui de membres de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) – travaille de façon intermittente dans le tribunal. Néanmoins, les questions qui ont mené à l'occupation restent posées et demeurent source de litige. Pour permettre à l'administration de la justice au nord Kosovo de fonctionner à plein régime, ce qui doit intervenir sans plus de retard, il faut que les parties et les communautés s'entendent sur le fait que le tribunal doit siéger.

Le recensement, qui a eu lieu le mois dernier dans le reste du Kosovo, est une autre question à susciter la controverse dans le nord du Kosovo. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), en tant qu'entité neutre, a accepté de conduire le recensement dans le nord du Kosovo, et la MINUK a appuyé ce processus en facilitant les réunions entre l'UNOPS et les institutions locales dans le nord et en fournissant un appui par le truchement de l'administration dirigée par la MINUK pour le nord de Mitrovica.

Il était prévu que le recensement commence début mai dans le nord du Kosovo mais, hélas, aucune date pour son lancement n'a été annoncée à ce jour. Le processus a été excessivement politisé et l'UNOPS signale que, sur plusieurs aspects opérationnels, les institutions locales ne se sont pas montrées coopératives, en particulier s'agissant de la mise sur pied de commissions locales de recensement et du recrutement de personnel. Faute d'y remédier, cette situation sera préjudiciable pour tout le monde. Si on ne collecte pas des données appropriées sur la dimension et la composition des communautés, il sera encore plus difficile de planifier les interventions si nécessaires à la promotion du développement économique et social de la région.

Pour ce qui est, de manière plus générale, de l'état de l'économie au Kosovo, décrit de façon assez détaillée dans le rapport du Secrétaire général, la situation reste préoccupante en raison d'un fort taux de chômage et de lourdes dépenses publiques, notamment dans les domaines des traitements de la fonction publique et des transports. Ces fortes dépenses publiques ont entraîné la suspension de l'aide budgétaire extérieure substantielle fournie par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Commission européenne. Bien que l'on s'attende à une croissance économique importante, l'investissement étranger reste insuffisant. En outre, l'inflation augmente, et en mars l'indice des prix à la consommation était de 10,8 % supérieur à son niveau de l'année dernière. Le FMI et plusieurs États ayant reconnu le Kosovo ont offert conseils et appui aux autorités du Kosovo pour qu'elles élaborent des programmes économiques plus réalistes. On attend maintenant des autorités du Kosovo qu'elles concentrent leur énergie et leur attention sur la réalisation des ajustements nécessaires.

L'absence de perspectives économiques est aussi l'un des principaux obstacles aux retours, qui continuent d'intervenir à un rythme d'une lenteur décourageante et se font, dans certains cas, de manière non viable. Bien que 2010 ait vu le chiffre le plus élevé de retours de membres de communautés minoritaires de ces six dernières années, avec 2 275 personnes au total, le premier trimestre 2011 accuse une diminution des retours volontaires de l'ordre de 53 %, en comparaison de l'année dernière, les Serbes du Kosovo constituant un peu moins d'un quart des personnes retournant chez elles. Les autorités du Kosovo continuent d'appliquer une politique favorable à l'encouragement des retours, mais des problèmes persistants continuent de se poser au niveau local, où les pressions économiques et l'absence de réconciliation créent des tensions entre les communautés d'accueil et les rapatriés.

L'absence de réconciliation est en fait un autre obstacle majeur aux retours. Malgré le dialogue et les tentatives occasionnelles de la part de divers organes, principalement les organisations non gouvernementales, la réconciliation reste un problème auquel on s'est insuffisamment attaqué. Néanmoins, les efforts qui continuent d'être déployés pour déterminer le sort des personnes disparues et les localiser ou identifier leurs dépouilles – aspect essentiel du processus général de réconciliation – progressent lentement mais de façon régulière. Comme je l'ai déjà dit dans de précédents exposés au Conseil, la MINUK appuie les efforts de Pristina, de Belgrade, d'EULEX et du Comité international de la Croix-Rouge pour recenser toutes les personnes disparues au Kosovo,

enquêter sur leur disparition et traduire en justice les responsables.

À cet égard, je voudrais à présent évoquer la résolution 1782 (2011) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, demandant une enquête sur les allégations de traitement inhumain de personnes et de trafic illicite d'organes humains au Kosovo, résolution adoptée sur la base d'un rapport du Rapporteur de l'Assemblée parlementaire, Dick Marty. Il est indispensable que ces allégations fassent l'objet d'une enquête approfondie, impartiale et indépendante, qui doit s'ouvrir rapidement par égard pour les victimes et leurs proches, et aussi pour ceux qu'on soupçonne être responsables de ces crimes. Comme le rapport du Secrétaire général le note, EULEX affirme avoir la capacité de traiter l'affaire, alors que le Gouvernement serbe a proposé la mise en place d'un mécanisme spécial placé sous l'autorité du Conseil de sécurité. Quoi qu'il en soit, la MINUK reste entièrement disponible pour coopérer dans le cadre de cette enquête, parce qu'elle est consciente du fait que tant que ces allégations ne seront pas vérifiées, il sera plus difficile à la réconciliation de s'enraciner.

Suite à de nouveaux démantèlements des dispositifs mis en place par la Force au Kosovo (KFOR) pour protéger les principaux sites de l'Église orthodoxe serbe, la police du Kosovo a pris le relais de la responsabilité de protection, jusque-là sans incidents. Toutefois, le rapport du Secrétaire général fait état de la découverte du vol de 13 mètres carrés de revêtement de plomb couvrant le toit de l'église de la Vierge Ljeviška, à Prizren. Des incidents comme celui-ci pourraient très sérieusement ébranler la confiance de l'Église orthodoxe serbe dans la protection offerte par la police du Kosovo. C'est pourquoi j'ai demandé à la KFOR, autrefois chargée de la protection de cette église, d'élucider les faits. Le 3 mai, le Commandant de la KFOR, le général de division Erhard Bühler, m'a informé qu'une enquête de la police militaire allemande avait déterminé, sur la base de photographies et de déclarations de témoins, que le revêtement de plomb a été très probablement enlevé entre avril et juillet 2008, alors que la garde de l'église était assurée par une entreprise de sécurité privée, la police du Kosovo ayant pris la relève en février 2009.

Enfin, la MINUK continue de jouer un rôle important s'agissant de faciliter la participation du Kosovo aux réunions régionales et internationales où sont présents des États qui ne le reconnaissent pas, comme par exemple les réunions tenues tout récemment sur la justice, l'intégration régionale et les transports. Comme le rapport l'indique, la présidence MINUK/Kosovo de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale s'est ouverte par une réunion tenue à Bruxelles. Pristina et Belgrade ont fait savoir qu'elles étaient disposées à accepter la formule sommairement définie pour la conduite des réunions au cours de cette année de présidence, formule qui vise avant tout à encourager les progrès sur les domaines d'intérêt commun, et non les tentatives de tirer politiquement avantage de cette présidence. Il importe que cette attitude constructive se confirme dans l'optique du règlement d'un certain nombre de questions importantes en suspens, comme l'utilisation et l'acceptation des timbres de douane. Dans ce domaine, comme dans d'autres situations, les autorités de Pristina ont adopté depuis quelque temps une attitude plus pragmatique dans leurs échanges avec la MINUK.

Pour terminer, je voudrais, au nom de tout le personnel de la MINUK, remercier le Conseil de son appui constant et l'assurer de l'engagement qui est le nôtre dans la mise en œuvre du mandat qu'il nous a confié.

Le Président : Je remercie M. Zannier de son exposé.

Je donne la parole à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'organisation de la présente séance du Conseil de sécurité sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en application de la résolution 1244 (1999).

Je salue la présence du Représentant spécial, M. Lamberto Zannier, et me félicite de lire en termes clairs dans le rapport du Secrétaire général (S/2011/281) que les priorités de la Mission restent inchangées, ce dont je suis très reconnaissant.

Nous estimons qu'il est absolument essentiel que tous les principaux protagonistes responsables sur le terrain, ainsi que le Conseil de sécurité, réaffirment leur appui à la MINUK, pilier indispensable de la paix et la sécurité. À l'instar du Secrétaire général, nous attachons de l'importance à l'étroite coordination qui doit exister entre tous les acteurs internationaux qui opèrent sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre défini par la résolution 1244 (1999), y compris la Force de paix au Kosovo

(KFOR), la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo(EULEX) et la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au Kosovo.

Nous voudrions également redire que nous soutenons l'engagement continu dont fait preuve la MINUK à l'égard de ses fonctions de représentation du Kosovo à l'extérieur. Cependant, nous demeurons très préoccupés de voir que les autorités de souche albanaise de la province demeurent fondamentalement sceptiques à l'égard de ces fonctions. Selon le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, d'une part, elles ont « semblé adopter une attitude pragmatique » mais d'autre part, le même document souligne le manque de volonté dont continue de faire preuve Pristina s'agissant de sa participation à plusieurs réunions régionales dans lesquelles la MINUK doit jouer un rôle de facilitateur, y compris des sessions du Conseil de coopération régionale.

La Serbie espère que la stratégie constructive et participative proposée par la MINUK sera enfin accueillie favorablement. Le respect des procédures en place et des accords juridiquement contraignants est le seul moyen de faire en sorte que la coopération régionale continue de s'améliorer, dans les circonstances actuelles, qui sont devenues beaucoup plus compliquées encore suite à la déclaration unilatérale d'indépendance faite le 17 février 2008 par les autorités de souche albanaise de notre province méridionale.

Je voudrais de nouveau réaffirmer la position de mon gouvernement concernant la déclaration unilatérale d'indépendance. Nous ne la reconnaissons pas, et nous ne la reconnaîtrons pas, ni expressément ni implicitement. C'est la volonté, démocratiquement exprimée, du peuple serbe, qui est consacrée par notre Constitution. La grande majorité des États Membres de l'ONU, et de ceux qui siègent au Conseil de sécurité, continuent de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie, conformément aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final d'Helsinki.

Au nom de mon pays, je leur redis encore une fois à quel point nous leur savons gré de leur appui et de leur solidarité en dépit des nombreuses pressions. Nous les exhortons à maintenir leur position de principe, pour ne pas laisser légitimer les tentatives unilatérales d'imposer des solutions de l'extérieur à des différends ethniques et territoriaux, et pour empêcher ainsi que la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo ne devienne un précédent dangereux et déstabilisateur pour la communauté mondiale. Cela contribuera également au maintien d'un climat international sain, dans lequel les négociations entre la Serbie et Pristina pourront se poursuivre.

En septembre dernier le monde, par acclamation, a soutenu le dialogue, comme la seule voie possible de la paix au Kosovo. Je tiens à dire avec force que la Serbie reste très attachée à ces pourparlers, engagés, enfin, au cours de la période à l'examen. Le Secrétaire général a fait observer que même si l'engagement tant attendu de ce dialogue était une évolution encourageante, il serait encore prématuré d'en analyser les résultats pour l'heure. Selon le rapport, le dialogue est mené dans un climat positif et constructif. En effet, des bases solides ont été jetées qui devraient permettre de trouver des solutions consensuelles à toutes les questions en suspens. Nous espérons que cette dynamique se maintiendra, et permettra de renforcer l'esprit de compromis qui est la clef du succès dans cette entreprise.

Des discussions ont été tenues sur les sujets suivants : les registres d'état civil, les cadastres, les télécommunications, l'électricité, l'aviation civile et une série de questions qui relèvent de la liberté de circulation. On a obtenu quelques progrès, comme la constitution d'un groupe de travail chargé de vérifier les informations consignées dans les registres d'état civil. Un accord a d'ores et déjà été conclu sur les modalités concrètes de la présidence de la MINUK en 2011 pour ce qui est de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, dans le cadre de la résolution 1244 (1999). Il a été également convenu qu'après l'échec du processus facilité par Martti Ahtisaari, ni le facilitateur ni l'une quelconque des parties prenantes ne tenterait d'imposer unilatéralement de solutions aux parties. La Serbie continuera de participer constructivement au dialogue et de présenter plusieurs propositions sur tous les sujets.

Nous sommes convaincus que la présence des Nations Unies est nécessaire pendant les sessions de négociation. Il s'agit d'un processus transparent, et nous n'avons rien à cacher à l'Organisation. Par conséquent, nous exhortons tous ceux qui persistent à dire que l'ONU ne doit pas assister aux négociations à revoir leurs positions, compte tenu, en particulier, de la détermination affichée par le Secrétaire général, et soulignée dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, d'» assurer un échange efficace

d'informations et d'en rendre compte au Conseil de sécurité. » (*S/2011/281, par. 59*)

Le rôle primordial qu'est appelé à jouer le Conseil dans la définition d'un règlement global légitime demeure indispensable, conformément à la résolution 1244 (1999) et à la responsabilité principale qui incombe au Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je tiens à souligner combien il importe que personne n'essaie de modifier unilatéralement les réalités sur le terrain. De nombreux rapports du Secrétaire général, y compris celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous ont mis en garde contre ce danger. Les autorités de souche albanaise de la province ont cherché à maintes reprises à étendre l'autorité de leurs institutions basées à Pristina au Kosovo du Nord, contre la volonté de la population locale, notamment par de multiples tentatives d'y déployer des unités de police spéciales lourdement armées. Le rapport a constaté que cela avait accru les tensions. Le rapport indique également que les communautés du Kosovo du Nord majoritairement serbes ont considéré que ces provocations

> « n'étaient pas motivées par des questions d'état de droit et visaient plutôt à intimider la population locale et à leur imposer les structures de Pristina sans leur consentement. » (*ibid., par. 19*)

Nous sommes toujours profondément préoccupés par ces mesures et d'autres mesures unilatérales prises à l'encontre des Serbes du Kosovo. Dans son allocution devant l'Assemblée générale en septembre dernier, le Président Boris Tadić a clairement indiqué notre position sur cette question : « Toute tentative visant à modifier ces réalités en ayant recours à la force mettrait immédiatement fin au processus de dialogue. » (*A/65/PV.16, p. 11*)

Le rapport du Secrétaire général met en exergue un certain nombre de faits récents ayant trait aux problèmes portant sur le patrimoine culturel et religieux serbe au Kosovo. Nous nous félicitons du rôle clef de facilitateur joué par la MINUK pour les activités de l'UNESCO dans la province, ainsi que des travaux de la Commission chargée de la reconstruction sous les auspices du Conseil de l'Europe, qui, à notre avis, devraient se poursuivre dans le cadre de son mandat actuel.

Comme l'indique le rapport, les églises et les cimetières orthodoxes continuent d'être profanés, tandis que les arrestations de ceux qui s'attaquent à des sites qui sont au cœur même de l'identité nationale serbe restent très rares. Cela démontre malheureusement que prédomine une culture d'impunité qui tolère l'extrémisme et les crimes sectaires. Un exemple frappant de cet état de choses est celui de l'église de la Vierge Ljeviška, située au centre de l'ancienne capitale serbe de Prizren. Cette église a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO après le pogrom de mars 2004, mais les extrémistes continuent de la prendre pour cible.

Le 13 avril, Mgr Teodosije, évêque de Raška-Prizren et de tout le Kosovo-Metohija, a adressé une lettre à M. Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général, en rapport avec le dernier incident en date, le vol d'une grande partie du revêtement de plomb couvrant le toit du sanctuaire. Ce délit, qui n'a même pas été signalé par les autorités locales chargées de protéger le site, a eu pour effet d'abîmer davantage les fresques du début du XIVe siècle commanditées par le Roi serbe de l'époque, Miloutine. Il s'agit du troisième acte de vandalisme de ce genre commis depuis le pogrom de mars 2004. On se doit de signaler l'incapacité manifeste à protéger l'un des sites les plus importants du patrimoine de l'Europe du Sud-Est. Comme Mgr Teodosije conclut dans la lettre qu'il a adressée au Représentant spécial, M. Zannier, les autorités locales ayant si souvent manqué à leur responsabilité de protéger les sites religieux, il est plus que nécessaire de mettre en place un système plus adéquat de protection internationale à long terme du patrimoine orthodoxe serbe.

Vu sous cet angle, l'engagement continu de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) chargée de maintenir une présence statique sur certains de nos sites religieux les plus importants est absolument critique. Il s'agit du monastère de Dević, le Visoki Dečani, et du monastère du Patriarcat de Peć, tous deux inscrits sur la Liste du patrimoine culturel mondial en danger. Compte tenu de l'escalade de la tension à Prizren, nous demandons également à la KFOR de redéployer une unité de gardes à la Cathédrale de la Sainte Vierge de Ljeviška.

Le rapport du Secrétaire général peint un bien triste tableau de la situation générale dans le sud du Kosovo. La période considérée a été marquée par des troubles politiques sur le plan national, indique le rapport. Les résultats controversés des élections de

l'année dernière ont fait surgir des divisions marquées. Ceci a provoqué une crise politique qui a abouti à un arrêt judiciaire qui a mis fin aux 35 jours de la présidence de Behgjet Pacolli. À la suite, comme il est dit dans le rapport, d'entretiens soutenus et grâce à une médiation diplomatique, Atifete Jahjaga, jusqu'alors Directrice générale adjointe de la police du Kosovo, a été proposée au poste de président.

La semaine dernière, l'Office européen de police (Europol) a publié son évaluation biennale de la menace posée par la criminalité organisée dans l'Union européenne. Le rapport indique que le Kosovo est un grand centre européen de la criminalité organisée et reste au cœur du trafic d'héroïne vers et dans l'Europe. Selon Europol, ces groupes criminels comptent parmi ceux qui ont les meilleures ressources d'Europe, puisant leurs membres parmi des individus ayant travaillé pour les services secrets, la police ou des groupes paramilitaires. L'évaluation de la menace conclut qu'une partie de leurs bénéfices financerait des organisations de l'ex-Armée de libération du Kosovo (ALK).

Des personnalités publiques importantes, principalement d'anciens dirigeants de l'ALK, sont au centre même des allégations figurant dans un rapport extrêmement troublant – approuvé à la grande majorité par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 25 janvier – intitulé « Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes au Kosovo ». Selon ce rapport, les dirigeants de l'ALK auraient fait kidnapper des centaines de civils serbes avant, pendant et après le conflit de 1999, et ces personnes auraient été expédiées du Kosovo vers des camps de détention secrets dans la République d'Albanie. Toujours selon ce rapport, ces prisonniers auraient été forcés de subir des opérations avant d'être abandonnés à leur mort. Leurs organes internes, une fois extraits, auraient été vendus sur le marché noir international.

Il s'agit là d'une pratique monstrueuse exceptionnelle dans les annales volumineuses des guerres brutales de l'Europe, et d'une pratique qui a choqué la conscience du monde. Cette situation dramatique a été exacerbée par le fait extrêmement troublant que pendant des années, comme le signale ce rapport du Conseil de l'Europe, « les acteurs internationaux ont choisi d'ignorer les crimes de guerre de l'ALK, accordant plutôt la priorité à la réalisation d'une certaine stabilité à court terme ». Le rapport conclut que « certains crimes commis par des membres de l'ALK, dont certains de ses principaux dirigeants, ont été effectivement passés sous silence et sont restés impunis ».

Nous demandons que toute la vérité soit faite sur les allégations de trafic d'organes et que justice soit faite. Si c'est notre objectif commun, il n'y a qu'une façon d'aller de l'avant, et elle exige que le Conseil de sécurité passe à l'action.

À cette fin, la République de Serbie a présenté une proposition officielle sous la forme d'un document de réflexion qui est devenu un document officiel du Conseil de sécurité (voir S/2011/256) sur la demande du Secrétaire général. Aucune institution existante ne peut soit mener une enquête globale, soit assurer la coopération de toutes les parties concernées. Seul un mécanisme créé par le Conseil de sécurité est en mesure de le faire. Sans cela, nombre de participants présumés de cette conspiration criminelle de trafic d'organes ne seraient jamais rattrapés par la justice. La justice serait mal desservie si une quelconque des personnes impliquées dans cette odieuse entreprise n'avait pas à répondre de ces actes à cause de limitations juridictionnelles ou liées à un mandat.

C'est dans ce contexte, que nous devrions examiner l'affirmation hâtive faite par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), dans un communiqué de presse le 28 janvier, qu'elle la capacité, la compétence, la juridiction et les moyens de mener cette enquête. C'est faux, comme notre document de réflexion le décrit en détail. Le fait est qu'EULEX – qui se qualifie elle-même de mission technique – ne peut opérer qu'à l'intérieur du Kosovo, et nulle part ailleurs, alors que les pistes criminelles présumées pointent non seulement vers un certain nombre de pays européens, mais aussi vers certaines régions d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient.

Passons un instant à l'affaire Medicus, mentionnée à l'Annexe I du rapport du Secrétaire général. Cette affaire a trait à un autre complot criminel de trafic illicite d'organes humains et ressemble à bien des égards à l'opération dirigée par l'ALK. Si EULEX a réussi à inculper plusieurs Kosovars de souche albanaise, deux des principaux meneurs – tous les deux étrangers – ont fui le Kosovo et ne peuvent pas être extradés. C'est pourquoi, même si tous les accusés actuellement détenus par EULEX sont condamnés, la justice ne sera qu'en partie rendue.

Si EULEX ne peut pas mener seule une enquête générale, elle peut néanmoins jouer un rôle crucial

pour mettre au jour la vérité sur ce qui est arrivé au Kosovo même. Mais pour être une partie efficace du mécanisme de l'enquête ad hoc, EULEX devra veiller à être totalement indépendante des institutions de souche albanaise. À l'heure actuelle, les compétences d'EULEX en matière de poursuites et d'enquêtes reposent sur une législation promulguée par Pristina.

EULEX devra également actualiser ses capacités présentes d'appui en assurant, entre autres choses, un programme de protection et de relogement des témoins plus efficace, ce qui garantira des témoignages crédibles à l'abri de toute rétribution. En outre, EULEX devra agir de manière beaucoup plus décisive qu'elle ne l'a fait par exemple dans le cas de Fatmir Limaj, l'ancien Ministre des transports et des télécommunications, inculpé pour crimes de guerre. Comme l'indique l'Annexe I du rapport du Secrétaire général, plus de deux mois se sont écoulés depuis la tentative ratée d'EULEX de clarifier la question de son immunité présumée contre toutes poursuites. Limaj continue de se gausser des efforts déployés par EULEX pour l'arrêter et est toujours en liberté.

Dans chaque cas précédent de crimes de guerre dans les Balkans – quels qu'en soient les auteurs et quels que soient leurs rôles politiques – le Conseil de sécurité a ordonné une enquête. Nous ne demandons rien de plus, et nous n'avons pas le droit, moralement, d'en accepter moins. Si toutes les enquêtes sur les crimes de guerre commis par les Serbes se sont vu accorder un mandat par le Conseil, pourquoi une enquête sur des crimes de guerre commis contre des Serbes ne recevrait-elle pas également l'aval du Conseil de sécurité? Sans aucune parcimonie et forts de notre droit, nous demandons : quelle explication justifierait cette politique de deux poids deux mesures? Nous devons tous être traités à la même enseigne. Aucun criminel de guerre présumé dans les Balkans ne saurait jouir de privilèges, d'immunités ou de protections.

Dans sa lettre en date du 3 mai(S/2011/281) qu'il vous a adressée, Monsieur le Président, le Secrétaire général a exprimé son appui à une enquête approfondie, impartiale et indépendante sur les graves allégations de trafic d'organes humains. L'Organisation des Nations Unies, conclut-il dans sa lettre, apportera sa pleine coopération à une telle enquête si elle devait être menée.

La situation est très claire et sans nuance possible, car il ne saurait y avoir de zones d'ombre lorsqu'il s'agit de crimes de guerre. Au nom de mon pays, j'exhorte le Conseil de sécurité à répondre favorablement à notre demande de mener une enquête approfondie sur les allégations de prélèvement et de trafic d'organes de civils serbes innocents. Nous n'aurons pas un instant de répit et nous ne fléchirons pas tant que toute la vérité n'aura pas été faite sur ces faits. C'est notre devoir solennel envers toutes les victimes de ces actes absolument inhumains et envers leurs familles. Nous ne devons pas renoncer.

Cette question fait également partie intégrante du processus de réconciliation et constitue une condition préalable à l'instauration d'une paix durable entre Serbes et Albanais. Conjuguons nos efforts au service de la justice et veillons à ce qu'elle soit rendue dans le cadre d'une enquête complète et indépendante dont les résultats seront accessibles au monde entier.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Enver Hoxhaj.

M. Hoxhaj (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom du peuple et du Gouvernement de la République du Kosovo, à exprimer notre profonde gratitude pour l'attention que le Conseil prête aux derniers faits survenus au Kosovo durant la période à l'examen.

Nous sommes à nouveau réunis ici pour examiner les questions liées à la situation au Kosovo depuis l'indépendance. Certains membres se rappellent peut-être qu'à de nombreuses reprises par le passé, les informations relatives au Kosovo faisaient plus souvent état d'obstacles et de problèmes que de solutions et de progrès. Ma présence ici aujourd'hui vise à informer directement le Conseil des faits positifs survenus récemment, mais qu'il me soit permis de remercier les membres du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Lamberto Zannier, pour le rôle important qu'ils jouent dans notre jeune pays.

La présence des Nations Unies au Kosovo est un des plus importants efforts d'édification d'une nation menés par la communauté internationale dans l'histoire moderne, et ces efforts ont porté leurs fruits. L'indépendance du Kosovo a apporté, ces trois dernières années, la paix, la stabilité et la sécurité dans la région, et le Kosovo est aujourd'hui sur le point d'occuper la place qui lui revient dans le concert des nations libres.

Comme M. Zannier en a informé le Conseil, ces derniers mois auront été une période dynamique pour

le Kosovo. Notre jeune République consolide ses institutions en vue d'instaurer la bonne gouvernance et la stabilité politique. Une crise institutionnelle a été provoquée par la démission de l'ancien Président Fatmir Sejdiu, et il a été organisé des élections nationales dont les résultats ont fait l'objet d'un examen rigoureux aussi bien au sein des juridictions compétentes que de la Commission électorale centrale. Une fois les résultats certifiés – résultats qui n'ont été contestés par aucun parti – nous avons constitué un nouveau Gouvernement dirigé par notre ancien et nouveau Premier Ministre, Hashim Thaçi.

Le Parti démocratique du Kosovo, le parti qui a remporté le plus grand nombre de sièges à l'Assemblée, a engagé un dialogue avec les acteurs politiques concernés en vue de former une coalition. À l'issue de ces débats, un terrain d'entente a été trouvé avec l'Alliance pour un nouveau Kosovo, le Parti libéral indépendant serbe et les partis turc et bosniaque ainsi que d'autre partis moins représentés. Cette coalition a permis la formation d'un Gouvernement dynamique et pluriethnique prêt à renforcer le Kosovo et à mieux l'intégrer à la famille des démocraties.

Après la certification définitive des résultats des élections, les membres de l'Assemblée ont élu M. Behgjet Pacolli Président du Kosovo. Des parties d'opposition ont saisi la Cour constitutionnelle en remettant en cause la licéité du processus de l'élection de M. Pacolli. Moins d'un mois plus tard, la Cour a établi que l'élection du nouveau Président avait enfreint le quorum requis par la Constitution et n'avait pas respecté le nombre de candidats requis.

Cette décision inattendue a provoqué une crise politique qui a une nouvelle fois mis à l'épreuve la solidité du Gouvernement de coalition. Il importe néanmoins de noter qu'à aucun moment le rôle ou la décision de la Cour constitutionnelle n'ont été dénoncés ou contestés par un parti au Kosovo. Le Gouvernement et le peuple du Kosovo ont respecté nos institutions et ont reconnu l'importance de l'indépendance de la Cour en tant que garant de la Constitution. Il s'agit d'un parfait exemple de l'attachement du Kosovo à l'état de droit.

Le Kosovo a pu surmonter ces difficultés lorsque la coalition au pouvoir et le principal parti d'opposition se sont montrés prêts à faire passer les intérêts nationaux de gouvernance stable avant des intérêts politiques partisans. Le Gouvernement et l'opposition ont trouvé un compromis en faveur de l'élection de Mme Atifete Jahjaga comme Présidente de la République du Kosovo.

La Présidente Jahjaga est la première femme élue à la tête d'un État des Balkans. Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, elle puisera dans sa longue expérience au service du pays, puisqu'elle a travaillé pendant des années au sein de la Police du Kosovo, formée par l'ONU. Il s'agit d'une bonne décision pour le Kosovo, pour la région et pour le monde.

La coalition au pouvoir dirige maintenant le pays dans un contexte politique stable et bénéficie de la participation de représentants de minorités ethniques – serbe, turque, bosniaque, rom et autres – qui occupent 25 des 120 sièges de l'Assemblée. Pour la première fois dans l'histoire du Kosovo, le Gouvernement compte également un Vice-Premier Ministre et trois ministères dirigés par des Serbes du Kosovo. La communauté serbe est représentée à tous les échelons du Gouvernement et de la fonction publique. Cette représentation correspond au statut du Kosovo, une véritable démocratie pluriethnique qui puise sa force dans sa diversité et s'en enorgueillit.

Les communautés du Kosovo rejettent les politiques séparatistes menées par la République de Serbie. La participation des Serbes dans les institutions du Kosovo au niveau des gouvernements central et locaux démontre que le Kosovo est uni autour de la promesse d'une démocratie représentative permettant à tous ses membres de faire entendre leur voix.

Nous nous faisons un plaisir d'informer les membres du Conseil de sécurité qu'un plus grand nombre de Serbes a participé aux élections du Kosovo qu'aux élections illégales qui avaient été organisées par le Gouvernement serbe dans certaines régions du Kosovo.

Il importe de noter que les institutions parallèles du Gouvernement serbe, qui poursuivent leurs activités frauduleuses dans certaines régions du Kosovo, sont illégales, selon les décisions prises par le Conseil de sécurité lui-même.

La Présidente Jahjaga n'est pas la seule femme du Kosovo à faire aujourd'hui l'objet d'une attention internationale. Le Gouvernement du Kosovo a également nommé Mme Edita Tahiri Vice-Premier Ministre et représentante spéciale du Kosovo chargée de conduire la délégation du Kosovo dans le cadre du dialogue engagé avec le Gouvernement serbe. Le Kosovo reconnaît l'importance de ce dialogue avec la

Serbie, et de hauts responsables du pays participent à ces débats.

Nous avons accepté l'invitation de l'Union européenne à entamer un dialogue avec la Serbie, un geste que l'Assemblée générale a salué en prenant acte de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Je voudrais rappeler aux membres que la Cour a confirmé la légalité de la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Le Gouvernement du Kosovo participe activement au dialogue qui se déroule sous les auspices de l'Union européenne, lequel dialogue constitue pour le Kosovo et la Serbie une bonne occasion de laisser le passé derrière eux. Nous nous concentrons sur un avenir qui verra la République du Kosovo et la République de Serbie intégrer l'Union européenne sur un pied d'égalité, en tant qu'États indépendants.

Grâce au concours de M. Robert Cooper, représentant de l'Union au dialogue, la Vice-Premier Ministre M[me] Tahiri a rencontré à trois reprises le représentant de la Serbie au dialogue, M. Borislav Stefanović. Nous avons abordé plusieurs questions dans le cadre du dialogue et, de fait, il y a plusieurs points de désaccord entre les deux parties. Je tiens à informer le Conseil aujourd'hui que la première visite de M. Stefanović a eu lieu à Pristina (République du Kosovo) et que des représentants de la République du Kosovo se rendront très prochainement à Belgrade.

Je tiens à assurer le Conseil que le Kosovo est tout disposé à trouver des moyens novateurs d'améliorer la vie de tous les citoyens et d'aider la Serbie à accepter notre indépendance. Cela devrait aboutir à un ensemble de solutions dans des domaines qui comptent pour beaucoup dans la vie quotidienne des citoyens de nos deux pays. Le monde verrait ainsi que les peuples des Balkans veulent vivre dans la paix et la prospérité. Nous ne voulons pas accentuer les divisions ethniques ou rouvrir de vieilles blessures.

Le Gouvernement kosovar espère que le dialogue donnera deux résultats. Tout d'abord, nous voulons des solutions créatives qui respectent notre ordre constitutionnel, établi par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, le Président Ahtisaari. Nous voulons résoudre les questions pratiques, telles que la reconnaissance mutuelle des documents, plaques minéralogiques, espaces aériens, diplômes scolaires et universitaires, communications téléphoniques et autres.

Nous voulons que la liberté de mouvement de la population kosovare s'étende à tous les Balkans. Aujourd'hui, munis d'un passeport du Kosovo, les Kosovars peuvent se rendre dans la plupart des pays voisins et du monde – y compris certains qui ne nous ont pas encore reconnus en tant qu'État indépendant. La Serbie, en revanche, refuse toujours de reconnaître les documents émis au Kosovo, tout comme elle refusait d'accepter les documents anciennement émis par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Cette restriction artificielle et exclusivement politique de la liberté de mouvement dans la région n'aide ni au dialogue ni à la réconciliation entre nos deux peuples et nos deux pays. Certes, la Serbie peut vouloir remettre en cause le droit du Kosovo à exister en tant qu'État, mais il est absolument clair qu'elle n'a pas à exercer une quelconque autorité à l'intérieur des frontières du Kosovo.

Le second objectif que nous souhaitons atteindre par le dialogue est lié au premier. Le Gouvernement et le peuple kosovars sont lassés du conflit et de la propagande. Nous voulons aller de l'avant et entamer un processus de réconciliation avec la Serbie. À de nombreuses reprises pendant notre histoire commune, les peuples des Balkans ont coopéré les uns avec les autres. Alors que les deux pays progressent vers l'intégration dans l'Union européenne, l'heure est venue de se tendre à nouveau la main et de discuter de solutions comme deux partenaires égaux. Nous sommes prêts à évoquer des solutions qui promeuvent l'état de droit et qui maintiennent le Kosovo en tant qu'espace juridique unifié, conformément à la Constitution du Kosovo.

Le Gouvernement kosovar veut prouver sans le moindre doute qu'il est tout prêt à se réunir, à discuter et à s'entendre avec ses voisins, ce qui est une condition fondamentale de son intégration dans l'Europe. Le Kosovo et l'Europe serviront leurs intérêts stratégiques respectifs en permettant la libre circulation des personnes et des biens dans le cadre de l'intégration au sein de l'Union européenne. À cette fin, le Gouvernement a créé spécialement un Ministère de l'intégration européenne, afin de veiller à ce que nous nous conformions aux normes de l'Union européenne. Cela permettra de créer les conditions nécessaires pour que les Kosovars rejoignent le reste des États des Balkans dans la zone d'exemption de visa au sein de l'Europe.

Le monde a les yeux fixés sur le Kosovo et la Serbie pendant ce dialogue. Je tiens à assurer les membres du Conseil aujourd'hui que le Kosovo veut entretenir des relations amicales avec tous ses voisins. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une condition préalable à la stabilité et à la paix dans les Balkans.

J'assure le Conseil que le Kosovo ne permettra pas aux éléments extrémistes de nous empêcher d'atteindre nos objectifs. Nous invitons le Gouvernement serbe à nous rejoindre pour faire obstacle aux organisations radicales qui ont recouru aux arguments nationalistes ainsi qu'à la violence contre les membres de la communauté serbe du Kosovo qui ont accepté de coopérer avec les institutions du Kosovo. Dans tout le Kosovo, les Serbes contribuent aux institutions démocratiques du pays. Leur participation à la vie politique a permis d'avoir une gouvernance locale participative qui défend leurs priorités.

La situation est moins encourageante dans le nord du Kosovo, où continue de régner un climat de peur. Le Gouvernement kosovar a mis en œuvre la proposition de M. Ahtisaari et est en contact permanent avec la communauté internationale au sujet d'un partenariat qui renforcerait l'état de droit et le système juridique unifié du pays.

Cela étant, les éléments radicaux qui refusent la démocratie et prétendent représenter le Gouvernement serbe ont empêché la tenue d'élections nationales. Ils ont recouru à l'intimidation et à la violence pour empêcher les communautés locales et leurs résidents de rejoindre les institutions du Kosovo. Ces éléments radicaux se sont opposés aux efforts de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et de la Force internationale de sécurité au Kosovo visant à instaurer l'état de droit dans le nord du Kosovo. Ils ont empêché la réouverture du tribunal de district de Mitrovica et ont fait obstacle aux efforts des leaders politiques du Kosovo qui tentaient de se rendre personnellement dans les communautés afin de se rapprocher de la population. Cette politique d'entrave active, qui a retardé la réalisation de l'objectif crucial d'EULEX, à savoir l'instauration d'un état de droit unifié et égal dans tout le Kosovo, a abouti à l'expression d'un mécontentement au sein de notre société civile et des médias et chez certains leaders politiques.

Le Kosovo est très favorable à EULEX, dans laquelle le Gouvernement kosovar voit un partenaire. Nous espérons qu'EULEX nous appuiera dans nos efforts pour montrer aux éléments radicaux qui rejettent la paix et le progrès au Kosovo que la vague de l'état de droit ne saurait être stoppée. EULEX dispose des ressources et des capacités nécessaires pour changer la donne au Kosovo. Elle peut promouvoir l'état de droit, renforcer la lutte contre la corruption, et mener l'enquête sur les allégations de crimes de guerre pendant le conflit dont a fait état l'ancien parlementaire suisse Dick Marty. Le Gouvernement kosovar considère EULEX comme un juge indépendant qui peut statuer sur la véracité des allégations de M. Marty. Nous invitons toutes les parties à transmettre aux procureurs d'EULEX toutes les informations et preuves qu'elles pourraient détenir à ce sujet.

Il reste encore quelques éléments à communiquer concernant le Kosovo. Le pays a adopté son nouveau budget, qui inclut des hausses de salaires pour toutes les catégories d'employés du secteur public, des enseignants aux policiers, des médecins aux fonctionnaires. Le Fonds monétaire international (FMI) a exprimé sa préoccupation au sujet de ces augmentations. Le Gouvernement est en contact étroit avec nos partenaires pour faire la preuve de la nécessité – et de la prudence – de ces hausses de salaires. Le Kosovo a réussi à combler le manque de recettes fiscales, améliorant le recouvrement des impôts de plus de 30 % par rapport à l'année précédente. Selon les prévisions économiques du FMI pour l'année 2011, le Kosovo affiche la plus forte croissance dans les Balkans et en Europe. Nous avons commencé très bas, mais remontons très rapidement la pente.

Le Kosovo affiche la troisième plus forte croissance d'Europe en termes de connexions sans fil à Internet. Le Gouvernement kosovar vient de lancer la mise en œuvre d'un nouveau plan qui va encore étayer notre croissance économique. Le reste des États des Balkans ont déjà privatisé leurs ressources publiques, en ce qui nous concerne, nous allons entamer ce processus cette année. La valeur cumulée des investissements dans les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, le tourisme du ski et les infrastructures pour les trois prochaines années devrait encore accélérer la croissance de notre produit intérieur brut.

Cela donnera une impulsion majeure à l'économie et permettra au Gouvernement de passer le relais du développement aux acteurs privés et à

l'économie de marché. Toutes les grandes banques, compagnies d'assurance et compagnies aériennes européennes se sont implantées à Pristina. La capitale affiche un taux de criminalité parmi les plus bas d'Europe. Nous sommes conscients que pour nombre de gens, le Kosovo reste associé à la guerre, aux réfugiés et à la crise, mais, comme peut en attester toute personne qui se rend dans le nouveau Kosovo indépendant, notre nouveau pays est dynamique, jeune, en pleine croissance et ses portes sont grandes ouvertes.

Pour que le Kosovo puisse bénéficier des mêmes avantages que d'autres pays dans les Balkans, il faut que la Serbie cesse de faire obstruction à notre participation à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale. L'Union européenne et le Kosovo ont tous deux proposé divers compromis s'agissant de la question des tampons des douanes apposés par le Kosovo aux postes frontières. Nous déplorons que la Serbie continue d'interdire l'accès de nos producteurs et de leurs produits à son territoire. L'attitude de la Serbie représente une absence de réciprocité car le Gouvernement kosovar a toujours gardé sa porte ouverte à tous les pays de l'Union européenne, y compris aux candidats à la candidature. De fait, le Kosovo est un partenaire commercial majeur pour la Serbie. Nous espérons que nos voisins s'abstiendront bientôt de bloquer et de sanctionner nos producteurs.

Je voudrais signaler un autre fait positif. J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons mené à bien le recensement dans presque tout le Kosovo. Le recensement 2011 a été organisé avec l'aide du Bureau statistique des Communautés européennes et de plusieurs organismes donateurs qui ont supervisé cette procédure complexe. En juin, pour la première fois en 30 ans, le Gouvernement central disposera de données précises concernant la population, le chômage, l'éducation, l'âge et le sexe, entre autres.

Nous avons insisté auprès de la Serbie pour qu'elle exhorte les Serbes vivant dans les municipalités du nord du Kosovo à participer au recensement qui sera effectué dans cette zone par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Nous sommes extrêmement déçus que les représentants du Gouvernement serbe aient appelé au boycott de ce recensement reconnu au plan international.

Le recensement a déjà confirmé ce que nous soupçonnions depuis longtemps, à savoir que plus d'un tiers des Kosovars vivent actuellement à l'étranger, faisant de la population kosovare l'une des populations du continent européen les plus dispersée. Des Kosovars résident et travaillent dans des pays allant de la Nouvelle-Zélande à l'Allemagne et de la Norvège à l'Afrique du Sud. Nous sommes fiers que nos citoyens vivant à l'étranger apportent désormais quelque chose en retour à leur pays, sous la forme de transferts de fonds ou d'investissement étranger direct.

Pour terminer, je voudrais ajouter quelques remarques personnelles concernant ce qui nous attend. Depuis que j'ai été nommé à ce poste, j'ai suffisamment voyagé pour pouvoir me rendre compte de la place qu'occupe le Kosovo dans les préoccupations internationales. Il est clair que le Kosovo ne constitue plus la priorité de la diplomatie internationale. C'est une bonne nouvelle, et cela signifie que l'ONU, l'Union européenne, l'OTAN et d'autres organes n'ont plus autant de raisons de consacrer autant de ressources qu'auparavant aux Balkans. L'OTAN a réduit ses effectifs à moins de 5 000 soldats. Il est indéniable que le Kosovo aura de moins en moins besoin d'appui militaire et de plus en plus besoin d'investissements, d'échanges culturels et universitaires, et de réformes politiques et économiques.

Lorsque j'entends M. Jeremić décrire le Kosovo, je ne peux m'empêcher de me demander quelles sont les raisons qui le poussent à présenter une image déformée du pays tel qu'il est aujourd'hui. M. Jeremić est déconnecté des réalités sur le terrain. Nous nous sommes employés à répondre aux besoins des communautés minoritaires et nous avons, ces trois dernières années, investi plus de 200 millions d'euros dans la mise en œuvre du plan Ahtisaari. Aujourd'hui, le Kosovo est un pays jeune, stable et dynamique qui offre une chance à tous ses citoyens. Je remercie l'ONU et la communauté internationale d'avoir facilité cette transformation au Kosovo.

Ici et maintenant, nous réaffirmons que le Kosovo est attaché à la paix et à la stabilité dans les Balkans. Nous apprécions à sa juste valeur notre partenariat avec l'ONU pour réaliser cet objectif commun.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui et du leadership énergique dont il continue de fait montre à la tête de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je voudrais aussi souhaiter la

bienvenue à M. Enver Hoxhaj, Ministre des affaires étrangères du Kosovo, et à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, dans la salle du Conseil aujourd'hui.

Les trois mois qui viennent de s'écouler se sont révélés une période cruciale pour la consolidation des progrès accomplis par le Kosovo en tant qu'État indépendant. La formation d'un nouveau gouvernement a donné lieu à de grandes incertitudes sur le plan politique depuis le dernier débat du Conseil de sécurité (voir S/PV.6483). Mais les institutions du Kosovo se sont montrées à la hauteur du défi et ont établi un précédent en formant un Gouvernement responsable, démocratique et sans exclusive.

Le nouveau Gouvernement et la nouvelle Présidente ont déjà commencé à travailler sur les questions cruciales pour l'avenir du Kosovo que sont l'intégration à l'Union européenne (UE), la réforme économique et la coopération régionale, notamment le dialogue avec la Serbie sous l'égide de l'UE. Nous nous félicitons de voir que l'accent est placé sur la poursuite des progrès pour toutes les communautés vivant au Kosovo.

Le dialogue entre Pristina et Belgrade, facilité par l'UE, est de toute évidence capital pour l'avenir des deux pays ainsi que pour l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région. Pour peu que les deux parties fassent preuve de volonté politique, ce dialogue devrait apporter des résultats concrets en matière d'amélioration des échanges, des contacts entre les populations et de la qualité de vie des citoyens du Kosovo et de la Serbie. Il permettra en outre aux deux pays de se préparer à l'adhésion à l'UE.

Le Royaume-Uni accueille avec satisfaction le pragmatisme dont Belgrade et Pristina ont fait preuve au cours de leurs trois premières rencontres. Il importe de poursuivre sur cette lancée et que les deux pays continuent de discuter de manière constructive et ouverte.

S'agissant de l'évolution générale de la situation au Kosovo, nous nous félicitons que le rapport du Secrétaire général (S/2011/281) constate qu'en matière de sécurité la situation, y compris dans le nord, est demeurée calme. Nous voyons d'un bon œil les mesures claires et résolues prises contre la criminalité organisée et la corruption par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), en partenariat avec le Gouvernement du Kosovo.

Toutefois de sérieux défis demeurent. Il est essentiel que le Gouvernement du Kosovo continue de se consacrer activement aux domaines de réforme prioritaires. Je voudrais insister en particulier sur l'état de droit, domaine dans lequel Pristina doit continuer d'œuvrer en étroite collaboration avec EULEX, ainsi que sur les obstacles d'ordre juridique et réglementaire à l'investissement étranger. Je me félicite que le Ministre des affaires étrangères, M. Hoxhaj, nous ait donné aujourd'hui l'assurance que le Kosovo demeure attaché à sa relation avec EULEX et reste demandeur d'un partenaire dynamique et de confiance pour ses efforts de réforme du secteur de l'état de droit.

EULEX joue désormais un rôle de plus en plus important en se chargeant de l'enquête sur les allégations du sénateur Marty relatives à un traitement inhumain de personnes et à un trafic illicite d'organes humains au Kosovo. Tout en prenant note des inquiétudes de certains membres du Conseil de sécurité, du document émanant de la République de Serbie et des commentaires du Ministre Jeremić aujourd'hui, nous sommes convaincus qu'EULEX répond pleinement aux critères fixés par le Secrétaire général lorsqu'il a demandé qu'une enquête approfondie, impartiale et indépendante soit menée sur ces allégations et qu'elle soit accompagnée d'un solide programme de protection des témoins et de l'entière coopération de toutes les parties prenantes.

Depuis 2008, EULEX a repris les responsabilités de la MINUK en matière d'état de droit, et elle a donc autorité et compétence pour enquêter sur ces graves allégations. Elle s'acquitte de son mandat exécutif de manière à la fois impartiale et indépendante, comme le montre le travail qu'elle a effectué jusqu'ici sur des questions délicates, telles celles relatives aux crimes de guerre et aux personnes disparues. EULEX possède la capacité de mener une enquête approfondie et a également les ressources nécessaires pour assurer la protection des témoins. L'Unité de protection des témoins de la Mission répond aux normes de l'UE et peut être renforcée, si nécessaire, pour satisfaire aux exigences de cette enquête. EULEX compte également à son actif une coopération juridique internationale avec des pays tiers, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région. Enfin, EULEX bénéficie de la coopération des principaux acteurs dans cette affaire, puisqu'elle a reçu la garantie d'un total appui et d'une entière coopération de la part de Tirana et de Pristina et qu'elle est déjà en contact étroit avec le sénateur Marty.

L'ONU a continué de jouer un rôle crucial pour aider à la réconciliation et à la coopération, comme en témoigne son action sur les questions des personnes disparues et du patrimoine religieux et culturel. Je voudrais également mettre l'accent sur l'aide que l'ONU, notamment à travers le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, va apporter pour la conduite du recensement dans le nord du Kosovo. Un recensement précis sur tout le territoire du Kosovo est le garant de la fourniture de services publics à toutes les communautés en présence, aujourd'hui et demain. Les premiers à souffrir de l'absence de recensement seront les personnes vivant dans le nord, pour la simple raison qu'on ne disposera pas des données nécessaires à la prestation des services sociaux, économiques et de santé. Le Royaume-Uni espère que le recensement dans cette région aura effectivement lieu ce mois-ci, conformément au plan opérationnel révisé.

Enfin, je tiens à rappeler de nouveau que le Royaume-Uni est déterminé à œuvrer avec toutes les parties pour un Kosovo stable, prospère et démocratique, qui coopère sincèrement avec tous les pays des Balkans occidentaux, alors qu'ils se dirigent tous vers l'entrée dans l'UE.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je salue S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et le remercie de sa déclaration. Je remercie aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, de son exposé, et M. Enver Hoxhaj de ses remarques.

La stabilité dans les Balkans demeure un objectif important. Nous continuons de penser que la résolution 1244 (1999) offre le cadre idoine à un règlement négocié qui puisse apaiser les tensions dans la région. Le Brésil exprime à nouveau son appui au travail mené par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour mettre en œuvre le mandat du Conseil de sécurité. La présence de la MINUK demeure essentielle pour la stabilité au Kosovo.

Nous saluons le lancement du dialogue entre Belgrade et Pristina, ainsi que la volonté affichée par les deux camps de trouver des solutions ayant une incidence positive sur la vie quotidienne des populations. Nous convenons que le processus de dialogue peut ouvrir la voie à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région. Il s'agit d'un progrès important, qui doit être consolidé grâce à la tenue de réunions plus fréquentes et l'appui de la MINUK et des organisations régionales. Nous espérons que le dialogue entre Belgrade et Pristina permettra finalement aux deux parties d'aplanir leurs divergences politiques.

Nous nous réjouissons de ce que la situation sur le plan de la sécurité soit demeurée relativement calme depuis la mi-janvier, en dépit des tensions politiques sous-jacentes, comme l'indique le Secrétaire général. Il n'en reste pas moins que la situation au Kosovo du Nord soit particulièrement délicate. Toutes les parties doivent faire preuve de prudence et de retenue, et s'abstenir de tout acte susceptible d'envenimer la situation sur le terrain.

Comme nous l'avons déclaré en février (voir S/PV.6483), le Brésil est préoccupé par les allégations de traitement inhumain de personnes et de trafic illicite d'organes humains au Kosovo. On ne saurait ignorer la gravité de telles allégations. Il faut mener une enquête crédible, indépendante et approfondie. À cet égard, il serait intéressant d'envisager les diverses options permettant de satisfaire à la nécessité de faire participer différentes juridictions et à celle de se conformer à la résolution 1244 (1999).

Le Conseil doit continuer à suivre de près l'évolution de la situation politique au Kosovo et s'employer à ce que le dialogue entre Pristina et Belgrade commence sous d'heureux auspices. Nous sommes convaincus qu'il est possible de parvenir à un règlement juste et légitime des questions politiques en suspens sous l'égide du Conseil de sécurité, compte tenu de son autorité et de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier M. Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, d'avoir présenté le rapport (S/2011/281) du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous nous félicitons de la participation de M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, à la présente séance du Conseil de sécurité. Nous souscrivons aux opinions qu'il a exprimées.

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention la déclaration faite par M. Hoxhaj. Cependant, nous voudrions faire une remarque au Secrétariat à ce sujet. Étant donné que M. Hoxhaj s'est exprimé à titre personnel, le texte de son discours n'aurait pas dû être

distribué. Nous espérons vivement que le Secrétariat ne commettra plus jamais une erreur de ce genre.

La position de la Russie, à savoir qu'elle ne reconnaît pas la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, reste inchangée. Nous appuyons l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Serbie. Nous estimons également que la résolution 1244 (1999) demeure pleinement en vigueur et contraignante pour toutes les parties en tant que fondement juridique international du règlement de la question du Kosovo et pour assurer la sécurité dans la province. Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit continuer de jouer un rôle de premier plan dans le règlement de la question du Kosovo.

Nous nous félicitons de la reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina. Nous sommes convaincus les négociations sont la seule clef du règlement viable de la question du Kosovo. Nous estimons que la présence officielle des représentants de la Mission des Nations Unies au Kosovo aux réunions tenues dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina est nécessaire, compte tenu du fait que le Conseil de sécurité doit recevoir des informations exactes sur les progrès réalisés et la teneur des pourparlers et également pour les besoins de la rédaction du rapport trimestriel du Secrétaire général. Cette nécessité découle également de l'ordre du jour des réunions elles-mêmes. Comme nous le savons, les participants aux pourparlers abordent de sujets liés directement à la MINUK, comme la présidence de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC) qui est assurée cette année par Pristina. À cet égard, je voudrais rappeler que la MINUK est signataire de l'ALEEC au nom du Kosovo.

Nous sommes d'avis que l'Union européenne, qui joue le rôle de médiateur dans ces pourparlers, doit y accorder à l'ONU la place qui lui revient, surtout que l'Organisation pourrait apporter son concours. La MINUK doit continuer à contribuer dans toute la mesure possible au règlement de la question du Kosovo et à s'acquitter de ses fonctions de représentation extérieure du Kosovo aux organisations et mécanismes régionaux et internationaux.

Nous jugeons inacceptables les mesures unilatérales prises par Pristina et les présences internationales au Kosovo du Nord visant à modifier les réalités sur le terrain. À cet égard, nous appelons l'attention sur la situation potentiellement explosive qui règne dans le nord de la province. Il y a eu des tentatives d'albanisation des unités locales de la police du Kosovo et d'extension des activités des agents douaniers du Kosovo au nord, sans oublier la réinstallation non contrôlée des citoyens albanais dans le nord, sans l'accord préalable des parties concernées. Tout cela va inévitablement intensifier les tensions.

Plus inquiétant encore, une opération a été menée à Zubin Potok le 15 février par la Mission État de droit par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), avec l'appui de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et de la police albanaise du Kosovo, soi-disant aux fins de l'arrestation d'éléments criminels locaux. En réalité, l'opération avait pour but l'arrestation des importateurs de produits pétroliers de la Serbie qui ont refusé de payer des taxes au Gouvernement du Kosovo. Aux yeux de la population locale, cette opération était un acte d'intimidation. À notre avis, dans cette situation, les présences internationales que j'ai mentionnées ont agi comme des instruments des autorités albanaises du Kosovo, en exportant dans le nord les règles et les procédures mises en place par les autorités de Pristina. Nous exhortons EULEX et la KFOR à respecter le statut de neutralité prévu dans leur mandat.

Nous partageons les préoccupations des autorités serbes et de l'Église orthodoxe serbe face à la situation qui a résulté du transfert de la responsabilité de la protection des sites les plus importants du patrimoine culturel et religieux serbe des forces de l'OTAN à la police du Kosovo. Nous pensons que ces actes pourraient aggraver les tensions au Kosovo sur le plan de la sécurité, en particulier compte tenu du fait que de nouveaux cas de vol et de vandalisme contre des lieux saints serbes ont été signalés au cours de la période à l'examen.

La situation demeure peu satisfaisante en ce qui concerne le retour au Kosovo des personnes déplacées, y compris les Serbes, et ce pour plusieurs raisons, notamment le fait que les rapatriés craignent pour leur sécurité.

Le 19 avril, le Ministre des affaires étrangères de la Serbie a adressé une lettre au Secrétaire général dans laquelle il a présenté les approches proposées par la partie serbe concernant l'ouverture d'une enquête au sujet des allégations contenues dans le célèbre rapport établi par M. Dick Marty sur un trafic illicite d'organes humains au Kosovo. Nous appuyons la proposition, faite dans cette lettre, tendant à ce que soit créé, sur décision du Conseil de sécurité, un mécanisme d'enquête international qui rendrait compte à l'ONU.

Ce mécanisme devrait être doté de moyens suffisants pour qu'il puisse disposer d'un programme fiable de protection de témoins. Dans l'exécution de ses tâches, il devra travailler en étroite coopération avec les États concernés, la MINUK et EULEX. Le Conseil de sécurité devra être informé de ses progrès et résultats, par l'intermédiaire du Secrétaire général. Nous sommes convaincus qu'une enquête approfondie, dépolitisée et indépendante permettra d'établir la vérité et sera dans l'intérêt de la réconciliation dans la province.

Nous sommes d'avis que les arguments avancés aujourd'hui par M. Jeremić sont plus que convaincants. Nous ne comprenons pas pourquoi certains collègues du Conseil de sécurité souhaitent que cette enquête soit placée sous la seule autorité d'EULEX, qui n'a jamais mené de telles activités. À plus d'une occasion, la communauté internationale a fermé les yeux sur des crimes graves; nous ne pouvons plus nous permettre d'agir ainsi. Nous sommes convaincus que nous reviendrons sur cette question au sein du Conseil de sécurité dans un proche avenir.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie; à M. Hoxhaj, nouveau Ministre des affaires étrangères du Kosovo, et à M. Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général. Je remercie M. Zannier de son exposé très complet. Nous nous félicitons de la contribution de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et félicitons son personnel de son dévouement et de son travail.

La période à l'examen a été marquée par des événements politiques importants. Le Kosovo a traversé une période difficile sur le plan politique après la décision de la Cour constitutionnelle sur la procédure d'élection du Président. L'Allemagne note avec satisfaction que ces problèmes ont pu être réglés par des moyens démocratiques, grâce à un dialogue entre la coalition au pouvoir et les partis d'opposition. C'est maintenant le moment propice de se concentrer sur les défis de taille auxquels le Kosovo doit faire face. Je voudrais faire des observations sur trois points du rapport du Représentant spécial.

Premièrement, l'Allemagne se félicite du début du dialogue entre Pristina et Belgrade, qui a pour but de promouvoir la coopération, d'avancer sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne et d'améliorer les conditions de vie des populations de la région au moyen d'arrangements pratiques. En sa qualité de médiateur, l'Union européenne a accueilli les trois premières réunions à Bruxelles, qui se sont déroulées dans un climat positif et constructif. Elles ont démontré qu'il était possible que Pristina et Belgrade s'accordent sur des arrangements indispensables dans plusieurs domaines, notamment les registres d'état civil, les données cadastrales, les télécommunications et l'électricité. Il faut réaliser pleinement ce potentiel pour le bien des populations de la région. Nous appelons les deux parties à poursuivre de bonne foi le dialogue et à produire des résultats tangibles le plus rapidement possible.

Deuxièmement, s'agissant des conditions de sécurité au Kosovo, l'Allemagne note avec satisfaction que dans l'ensemble, la situation est demeurée relativement calme pendant la période considérée. Et cela est tout aussi vrai pour la situation dans le nord du Kosovo, où un seul incident a été signalé au cours des trois derniers mois. Voilà qui est encourageant. Néanmoins, des problèmes persistent et nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle un dialogue entre Belgrade et Pristina qui aboutirait à des solutions aux questions pratiques permettrait de soulager les tensions sous-jacentes persistantes qui existent dans la partie septentrionale du Kosovo. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général aux communautés du nord pour qu'elles évitent de mener des actions unilatérales qui pourraient nuire à la situation sur le terrain et exacerber les tensions.

Ma troisième remarque a trait au rapport du rapporteur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. M. Dick Marty, sur le Traitement inhumain présumé de personnes et le trafic illicite d'organes au Kosovo. Je tiens à rappeler que l'Allemagne prend ce rapport très au sérieux. Il faut ouvrir une investigation complète sur les allégations, figurant dans ce rapport, de crimes ignobles commis contre des ressortissants serbes pendant et après le conflit armé au Kosovo. Nous avons déjà dit, qu'à notre avis, il ne fait aucun doute que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a les capacités, la compétence et la juridiction nécessaires pour mener ces enquêtes. EULEX a une Unité de protection des témoins indépendante et pleinement opérationnelle, qui peut être renforcée si nécessaire. EULEX a le plein appui et la confiance de l'Allemagne. Comme cela est indiqué à l'Annexe I du rapport trimestriel du

Secrétaire général (S/2011/281), EULEX a ouvert une enquête préliminaire et ses procureurs ont rencontré M. Marty pour discuter de ses conclusions. Le Gouvernement kosovar est prêt à coopérer pleinement. EULEX a établi une bonne coopération avec les autorités à Belgrade et à Tirana. Les procureurs d'EULEX se sont déjà réunis à deux reprises avec le Procureur général d'Albanie à ce sujet.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Allemagne continue de promouvoir la perspective européenne commune et partagée de la Serbie et du Kosovo.

M[me] DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite de nouveau la bienvenue au Conseil de sécurité aux Ministres des affaires étrangères, M. Jeremić et M. Hoxhaj, que je félicite pour son accession à ses nouvelles fonctions. Je remercie également le Représentant spécial, M. Zannier, pour son exposé et pour les services qu'il rend au nom de la communauté internationale.

Je veux d'abord féliciter le peuple du Kosovo pour l'élection de la Présidente Jahjaga, première femme à occuper la présidence du Kosovo et première femme chef d'État dans les Balkans. Son élection est un événement historique et encourageant.

Mon intervention portera sur trois points aujourd'hui. Premièrement, le Kosovo a fait, encore une fois, la preuve de la résilience de ses jeunes institutions démocratiques et pluriethniques, même face à des difficultés politiques. Le nouveau Gouvernement kosovar a été constitué peu après notre dernière séance du Conseil de sécurité sur la question (voir S/PV.6483). Il a la représentation la plus solide, la meilleure et la plus pluriethnique que le pays ait jamais connue. Nous formons l'espoir que le nouveau Gouvernement réorientera les énergies du pays vers des réformes politiques et économiques afin d'améliorer la vie des citoyens et de poursuivre l'intégration du Kosovo dans la communauté internationale. Nous saluons aussi l'accord conclu entre la coalition gouvernementale et les principaux partis d'opposition à la suite de l'arrêt rendu le 30 mars par la Cour constitutionnelle qui a mené à la passation pacifique du pouvoir du Président Pacolli à la Présidente Jahjaga. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec elle et avec le nouveau Gouvernement sur les importantes réformes électorales qui ont été au cœur de cet accord.

Deuxièmement, les institutions du Kosovo méritent un appui énergique du Conseil et de toutes les parties présentes aujourd'hui dans leurs efforts visant à instaurer l'état de droit dans tout le Kosovo, y compris le nord. La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) joue un rôle important dans l'aide qu'elle accorde aux institutions du Kosovo pour mettre en place une force de police professionnelle et un système judiciaire conformes aux normes de l'Union européenne. La Force de paix au Kosovo (KFOR) de l'OTAN et EULEX continuent de coopérer avec la police frontalière du Kosovo pour la préparer à assumer la responsabilité du contrôle additionnel des frontières avec la Macédoine. En reconnaissance du professionnalisme de la police du Kosovo, la KFOR a continué de lui transférer la responsabilité de la protection des sites religieux serbes orthodoxes sans incident.

Dans l'ensemble, les conditions de sécurité au Kosovo ont été relativement calmes. Nous sommes encouragés par les rapports signalant que les communautés minoritaires, dont les Serbes du Kosovo, ont de plus en plus de contacts avec les institutions du Kosovo. Mais nous restons extrêmement préoccupés par les actions des « structures parallèles » du nord du Kosovo, qui rendent compte au Gouvernement serbe. Ces structures parallèles entravent tout progrès et figent des conditions inacceptables dans le nord.

La communauté internationale et le Gouvernement kosovar doivent veiller à ce que le Kosovo ait une police et un système judiciaire actifs à l'échelle de tout le pays qui protègent toutes les communautés et défendent les droits de leurs membres à une vie sûre et productive. Nous constatons encore des menaces de violence et des actes d'intimidation contre des citoyens ordinaires et contre le Gouvernement kosovar et les autorités internationales. Nous avons également été témoins de manœuvres d'obstruction contre le recensement dans le nord du Kosovo et d'efforts répétés visant à bloquer des projets d'assistance internationale. Toutes ces actions se font aux dépens de la population du nord, et aucune d'entre elles ne devrait être tolérée.

Troisièmement, nous nous félicitons de la décision prise par EULEX d'ouvrir une enquête sur les graves allégations figurant dans le rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. EULEX a la compétence juridictionnelle et le mandat nécessaires pour ouvrir une enquête et lancer des poursuites contre ce type d'activités criminelles alléguées dans le rapport. Nous nous réjouissons de

l'engagement pris par le Kosovo et l'Albanie de coopérer pleinement avec l'enquête d'EULEX.

Les États-Unis, en tant qu'État participant à EULEX, appuient les activités de la Mission. Nous sommes en train d'évaluer la meilleure façon d'appuyer cette enquête. EULEX a déjà ouvert une enquête qui fait suite aux enquêtes menées plus tôt par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Comme d'autres l'ont déjà dit, rien dans les allégations figurant dans le rapport ne saurait empêcher EULEX de mener cette tâche. Le droit kosovar et l'action conjointe menée par l'Union européenne par rapport à EULEX prévoient de manière explicite que la Mission peut ouvrir une enquête et entamer des poursuites en toute indépendance.

D'aucuns affirment que toutes les enquêtes sur les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie se sont déroulées sous l'égide du Conseil de sécurité. C'est faux. De nombreux cas ont été et sont encore examinés par des tribunaux nationaux dans la région, en Bosnie, en Croatie et en Serbie.

Enfin, j'espère que nous serons tous encouragés par l'avenir prometteur qui semble attendre ce jeune pays indépendant depuis trois ans. Nous avons été particulièrement frappés par sa jeunesse dynamique et engagée qui forgera une si grande partie de l'avenir du Kosovo – des jeunes hommes et des jeunes femmes de tous horizons qui s'attachent à développer la société civile, à bâtir des institutions démocratiques, à accroître les perspectives économiques et à promouvoir l'état de droit.

Les États-Unis restent attachés à un Kosovo démocratique, multiethnique, prospère et stable, en paix avec ses voisins. Nous continuons d'appuyer pleinement un dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. Nous espérons que cela mènera à des solutions pratiques aux difficultés continues qui se posent chaque jour au peuple du Kosovo.

Soixante-quinze pays ont désormais reconnu le Kosovo. Nous appelons tous les autres pays à contribuer à la stabilité de la région en accueillant le Kosovo dans la communauté internationale en lui accordant leur reconnaissance officielle.

M. Amieyeofori (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je m'associe à tous ceux qui ont remercié M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et M. Enver Hoxhaj, pour leurs déclarations. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, pour sa mise à jour instructive de la situation au Kosovo.

Le Nigéria accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2011/281) et les observations indiquant que l'ensemble de la situation au Kosovo est restée relativement calme au cours de la période considérée. Nous apprécions les efforts déployés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour encourager des relations cordiales entre tous les acteurs dans le pays et dans la région. Cela reste essentiel pour garantir une paix durable, la prospérité et la stabilité au Kosovo. La MINUK mérite donc que le Conseil et la communauté internationale continuent de lui apporter un appui.

Le Nigéria salue les pourparlers en cours, qui se déroulent sous les auspices de l'Union européenne, pour promouvoir le développement régional, le renforcement de la coopération entre les acteurs locaux et consolider les progrès vers l'adhésion à l'Union européenne. Les parties doivent restées déterminées tout au long de ce processus et faire preuve de souplesse, faire des concessions et travailler dans un esprit constructif pour pouvoir obtenir des résultats. Nous félicitons l'Union européenne et la MINUK pour leurs contributions et nous les exhortons à continuer de jouer le rôle de facilitateur dans ces pourparlers.

Bien que le Secrétaire général indique dans son rapport que la situation au Kosovo est calme, les tensions sous-jacentes laissent penser que la situation demeure fragile. La tenue de vastes consultations dans le but de promouvoir les changements sociaux et la réconciliation entre les communautés doit être une question de principe.

Le Conseil peut et doit faire davantage pour contribuer à établir la confiance entre les communautés et consolider la paix et la stabilité dans le pays et dans la région. À cet égard, nous demandons à la MINUK de continuer de jouer son rôle décisif en facilitant les échanges entre les ethnies et en encourageant l'établissement de relations cordiales avec les acteurs internationaux. Nous espérons que les pourparlers menés sous les auspices de l'Union européenne permettront d'examiner un plus grand nombre de questions pendantes.

Le nombre peu élevé de retours, les retours sous la contrainte et les difficultés budgétaires et socioéconomiques qui entravent l'intégration des

rapatriés appellent des mesures rigoureuses et concertées. Nous soulignons à nouveau qu'il est important d'encourager les retours volontaires et de s'assurer que les conditions nécessaires aux retours définitifs sont remplies, notamment l'accès aux services publics, les droits au logement et à la propriété et les activités socioéconomiques. Les autorités chargées du maintien de l'ordre doivent également intensifier leurs efforts pour prévenir le harcèlement et les attaques dont sont victimes les rapatriés. De telles mesures contribueraient de manière considérable à ce que les retours se fassent en toute sécurité et favoriseraient la réconciliation ainsi que la stabilité et le développement à long terme du Kosovo.

S'agissant des enquêtes sur le traitement inhumain de personnes et le trafic d'organes humains au Kosovo, nous restons convaincus qu'il est nécessaire de traduire en justice les personnes présumées responsables de ces actes. Une enquête internationale approfondie s'impose donc. Néanmoins, une telle enquête doit tenir compte des différents problèmes de compétence qui se posent. Il est essentiel que les autorités nationales compétentes, la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) fournissent l'appui technique, administratif et logistique nécessaire aux fins de l'enquête.

Le Nigéria salue les efforts inlassables que le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe déploient pour promouvoir la paix et la sécurité au Kosovo et dans la région. À cet égard, nous sommes satisfaits de la coopération établie entre la Mission, EULEX, la Force de paix au Kosovo, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies qui s'emploient à améliorer les conditions de vie de tous les Kosovars.

M. Messone (Gabon) : Ma délégation tient tout d'abord à remercier le Ministre Vuk Jeremić de son importante déclaration. Nous saluons la présence de M. Enver Hoxhaj, et nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, de sa présentation du rapport du Secrétaire général sous examen (S/2011/281).

De ce rapport, nous retenons une évolution positive de la situation politique depuis les élections et de la situation sécuritaire, toutes choses qui, malheureusement, contrastent avec des allégations faisant état d'actes graves de violation des droits de l'homme.

Tout en réitérant son attachement au principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, le Gabon maintient sa position selon laquelle, comme nous l'avons déjà souligné lors des précédents débats, l'issue pacifique et durable de la situation au Kosovo passe par le dialogue et la concertation entre toutes les parties. C'est pourquoi nous sommes convaincus que la résolution 1244 (1999) constitue le socle politique et juridique d'une solution négociée à cette situation.

Nous nous félicitons de l'évolution de la situation politique marquée par la reprise du dialogue direct entamé par les parties, le 8 mars 2011 à Bruxelles, sous les auspices de l'Union européenne. Cela laisse entrevoir des perspectives heureuses quant à la suite des pourparlers au regard de l'importance des questions qui ont été évoquées à cet occasion, à savoir les conditions de vie des populations vivant au Kosovo et les aspects techniques liés à la paix et à la stabilité dans la région. Mon pays exhorte les parties à continuer d'œuvrer dans ce sens et à maintenir la volonté politique nécessaire à la poursuite de ces négociations. De même, ma délégation se félicite de l'amélioration de la situation au plan de la sécurité dans le nord du Kosovo en dépit de la persistance de quelques tensions.

Comme le Conseil le sait, le processus de réconciliation au Kosovo se heurte toujours au non-règlement de trois questions majeures, à savoir les personnes portées disparues, le retour des réfugiés et le patrimoine culturel et religieux. Ces questions ayant un caractère central, ma délégation encourage les parties à continuer, avec la facilitation de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), à les examiner dans la perspective d'une solution consensuelle et durable.

Les possibilités d'instaurer un climat de confiance entre les parties risquent d'être compromises par des allégations faisant état de traitement inhumain de personnes et de trafic illicite d'organes humains au Kosovo. Nous encourageons vivement le Conseil à tout mettre en œuvre pour établir les faits et les responsabilités. Les crimes d'une telle gravité ne sauraient rester sous silence ou impunis.

C'est dans ce sens que nous appelons le Conseil à favoriser la mise en place d'un mécanisme approprié permettant de mener une enquête approfondie,

impartiale et indépendante, avec la participation de la MINUK.

Pour terminer, nous renouvelons notre soutien à M. Zannier et au personnel de la MINUK, ainsi qu'à tous les autres partenaires sur le terrain pour l'important travail qu'ils accomplissent dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil.

M. Yang Tao (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, de son exposé. Nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui de M. Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères. Nous avons également suivi très attentivement la déclaration de M. Enver Hoxhaj.

Bien que la situation au Kosovo soit à l'heure actuelle généralement calme, elle reste complexe et fragile. Les tensions actuelles entre communautés au Kosovo nous préoccupent tout particulièrement. La Chine espère que les parties concernées joindront leurs efforts pour maintenir la stabilité et s'abstenir de tout acte susceptible d'intensifier les tensions.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie. Nous avons toujours estimé que la question du Kosovo touche à la paix, à la sécurité et à la stabilité, non seulement dans les Balkans mais dans toute l'Europe. Il incombe donc aux parties concernées de trouver une solution qui soit acceptable pour les deux parties, dans le cadre des résolutions pertinentes de l'ONU et de négociations.

Depuis mars 2011, des échanges ont lieu entre Pristina et Belgrade. Nous nous félicitons de cette avancée et espérons que les deux parties continueront de dialoguer de manière constructive pour parvenir à un consensus sur un grand nombre de questions. La Chine note avec satisfaction le rôle positif joué par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans la facilitation du dialogue entre les parties.

La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité est toujours valide et continue d'être un instrument juridique important pour le règlement de la question du Kosovo. La Chine encourage la MINUK à poursuivre ses activités, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, et à jouer un rôle plus actif dans le règlement des problèmes du Kosovo.

La Chine est préoccupée par le trafic d'organes humains au Kosovo, dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général (S/2011/281). On ne peut fermer les yeux sur aucun acte commis en violation du droit international et du droit international humanitaire. La Chine partage les préoccupations légitimes de la Serbie et est favorable à ce que les Nations Unies mènent une enquête sur cette affaire.

Mme Ziade (Liban) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Zannier de son exposé. Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, que je remercie de sa déclaration. Je remercie également M. Enver Hoxhaj de sa déclaration.

Je voudrais faire les observations suivantes. Nous exprimons notre appui à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et nous saluons ses efforts en vue de promouvoir la sécurité et la stabilité et de faciliter le dialogue et la réconciliation au Kosovo, ainsi que sa participation aux instances régionales et internationales. Nous appelons toutes les parties à apporter à la MINUK l'appui nécessaire en vue de l'exécution de son mandat. Nous nous félicitons également de la coordination constante entre la MINUK et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation, conformément à la résolution 1244 (1999).

Nous nous réjouissons du calme relatif qui continue de régner au Kosovo, même si certains incidents dans le nord ont exacerbé les tensions. Il importe, par conséquent, que toutes les parties s'abstiennent de tout acte provocateur et maintiennent le dialogue entre les différentes communautés. Nous estimons également que la MINUK doit continuer à jouer un rôle constructif en facilitant le dialogue et la coordination entre les différentes communautés.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'engagement du dialogue entre Belgrade et Pristina, et saluons les efforts déployés par l'Union européenne à cette fin. Il nous semble rassurant que le dialogue porte sur un grand nombre de questions concrètes d'importance, ce qui permettra de renforcer la confiance entre les parties et d'ouvrir la voie à des mesures dont l'incidence sur la vie quotidienne de la population ne peut qu'être positive. À cet égard, nous nous félicitons du rôle certain que joue le Représentant spécial du Secrétaire général à l'appui de ce dialogue qui, nous l'espérons, permettra d'encourager la réconciliation entre les différentes communautés du Kosovo.

Nous soulignons l'importance de la lutte contre la criminalité organisée. Il convient de mener une enquête impartiale et indépendante sur les allégations faisant

état de traitements inhumains à l'encontre de certaines personnes et de trafics illicites d'organes humains au Kosovo en 1999. Cette enquête ne devra pas être politisée et devra être menée sur la base du principe de responsabilité, si l'on veut que justice soit faite pour les familles des victimes. Il importe de faire respecter le principe de responsabilité, qui est le principal fondement, et la pierre angulaire, d'une paix durable.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de son exposé détaillé sur la situation au Kosovo et les activités de la MINUK. Je voudrais également remercier le Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić, de sa déclaration qui nous permet de connaître la position de son pays sur la situation actuelle au Kosovo. Nous avons également suivi avec attention la déclaration de M. Enver Hoxhaj.

Le rapport du Secrétaire général sur la MINUK pour le trimestre échéant le 15 avril (S/2011/281) décrit en détail la situation sur le terrain au Kosovo. Nous notons avec satisfaction que la MINUK poursuit son entreprise d'administration intérimaire au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999), avec la coopération et l'appui actifs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la Force de paix au Kosovo et de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo.

Nous nous félicitons du démarrage d'un processus de dialogue entre Belgrade et Pristina, sous l'égide de l'Union européenne, en application de la résolution 64/298 de l'Assemblée générale en date du 9 septembre 2010. Nous savons tous que les petits ruisseaux font les grandes rivières. La position de l'Inde a toujours été que la question du Kosovo devait être réglée pacifiquement par la voie de la négociation et du dialogue entre les parties concernées. Nous nous réjouissons de ce que les deux parties aient décidé d'amorcer les discussions sur les questions qui ont le plus d'impact sur la vie quotidienne des populations concernées. Nous espérons que les deux parties poursuivront sérieusement le dialogue jusqu'à ce que ces questions immédiates soient réglées et qu'elles en viendront enfin aux questions politiques les plus complexes. Nous exhortons les parties à s'abstenir de tout acte unilatéral susceptible de compromettre le processus de réconciliation. Nous apprécions hautement la contribution qu'apporte la MINUK en tant que facilitateur de ce processus de dialogue et nous estimons qu'il serait utile de la voir poursuivre dans ce rôle.

Nous avons également noté avec satisfaction que la MINUK a apporté son concours à une coopération entre Belgrade et Pristina au sujet des problèmes relatifs aux personnes portées disparues, par le biais du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues, présidé par le Comité international de la Croix-Rouge.

S'il est vrai que la situation au Kosovo est restée, en général, relativement calme, surtout dans le nord, les tensions sous-jacentes constituent toujours un sujet de préoccupation. De nombreux incidents déplorables de voies de fait graves, de vols à main armée, d'assassinats, d'échange de tirs, de déprédations de sites religieux, etc. continuent d'être signalés. Nous exhortons les autorités locales, et en particulier la police kosovare, à se montrer plus vigilantes.

La poursuite des retours volontaires de réfugiés, dont continue de faire état le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, est un fait encourageant. Nous sommes toutefois préoccupés par les informations indiquant une opposition à ces retours au sein de certaines des collectivités où ils se produisent. Nous notons qu'il a été procédé à un recensement de la population et de l'habitat au cours de la période à l'examen, sauf dans le Kosovo du Nord, où il sera effectué à une date ultérieure. Nous espérons que ce recensement permettra de dresser un tableau réaliste de la situation des personnes déplacées et qu'il ne servira pas à légaliser des actes de nettoyage ethnique.

Nous avons également pris note de ce que de l'avis du Secrétaire général, les autorités du Kosovo sont demeurées fondamentalement sceptiques à l'égard du rôle de facilitateur joué par la MINUK pour leur permettre de participer à des initiatives régionales et internationales. Nous espérons qu'elles n'essaieront pas de porter atteinte au rôle de la MINUK, qui lui a été confié par le Conseil, et qu'elles coopéreront pleinement avec la MINUK et les autres institutions de l'ONU et de l'Union européenne.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire de mener une enquête approfondie, impartiale et indépendante sur les allégations contenues dans le rapport de M. Dick Marty, Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe. Toutes les

parties prenantes doivent se mettre d'accord pour créer un mécanisme chargé de procéder à l'enquête complémentaire, qui devrait bénéficier du plein appui des entités nationales et internationales présentes au Kosovo.

Pour terminer, je voudrais réitérer la position inchangée de l'Inde, à savoir que toutes les questions relatives au Kosovo doivent être réglées pacifiquement, par la voie des consultations et du dialogue entre les parties concernées. Ce n'est qu'ainsi que les aspirations de toute la population pourront se réaliser durablement, et que l'on pourra instaurer à long terme la paix et la stabilité dans la région. Nous applaudissons au rôle que joue la MINUK pour faire respecter les objectifs des Nations Unies.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres intervenants, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lamberto Zannier, de l'exposé très complet qu'il a présenté au Conseil, et remercier de leurs observations le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Vuk Jeremić, et M. Enver Hoxhaj.

Le rapport du Secrétaire général (S/2011/281) contient une analyse factuelle et très complète de la situation qui règne au Kosovo, des progrès réalisés au cours de la période à l'examen et des difficiles défis qu'il reste encore à relever pour assurer la sécurité, la stabilité, le développement économique et le respect des droits de l'homme. Il fait clairement la preuve que la communauté internationale doit continuer à rester engagée afin d'appuyer les efforts consentis par le peuple et les autorités du Kosovo pour relever ces défis et bâtir un État démocratique moderne.

À cet égard, le Portugal réitère qu'il apprécie et appuie le travail accompli et tient à remercier et à saluer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Force au Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour les résultats obtenus. Nous tenons également à rappeler l'engagement actif maintenu par la MINUK avec les communautés et les autorités au Kosovo et avec les Gouvernements serbe et albanais en vue de s'acquitter de son mandat. Cet engagement et cette coopération sont essentiels à la réalisation de nos objectif communs au Kosovo, mais ils constituent un élément très important pour garantir la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région et promouvoir la coopération dans les Balkans.

Depuis notre dernière séance sur la MINUK (voir S/PV.6483), un nouveau président a été nommé et un nouveau gouvernement constitué. Il est encourageant de constater que la crise entourant l'élection présidentielle et la nomination de Mme Jahjaga se sont déroulées dans le cadre institutionnel applicable et sans perturbation. Un autre fait nouveau important a été le commencement des réunions du dialogue Pristina-Belgrade, facilitées par l'Union européenne. Un certain nombre de questions importantes ont été identifiées et examinées. Je voudrais mentionner notamment par exemple les questions relatives aux registres d'état civil et aux données cadastrales, ainsi qu'à la coopération économique régionale et à la circulation des biens et à la liberté de circulation. Il importe que ce dialogue porte sur toutes les questions non réglées en vue de produire des résultats dans un avenir proche. Nous encourageons les parties à s'engager activement sur cette voie.

Bien que, dans l'ensemble, les conditions de sécurité soient restées relativement calmes depuis le début de l'année, il est clair qu'il faut déployer d'autres efforts pour combattre et prévenir la criminalité organisée, mettre fin au trafic de stupéfiants et à la traite d'êtres humains et faire cesser tous les incidents criminels qui ciblent tant les Kosovars que les membres de la communauté internationale. Nous notons que la police du Kosovo a mené une série d'opérations fructueuses visant à mettre fin à certaines de ces activités criminelles. Nous l'encourageons à redoubler d'efforts dans ce domaine.

Par ailleurs, au sein de la communauté, les actes criminels, le vandalisme et les vols touchant les sites religieux et culturels se poursuivent. La situation dans le nord reste tendue. Il existe de nombreux autres éléments susceptibles de déclencher une nouvelle escalade de la tension. Nous saluons les efforts déployés par la MINUK et le dévouement dont elle fait montre pour assurer la paix et la sécurité, mais ces efforts seront vains sans la volonté pleine et entière de la population du Kosovo de s'engager de bonne foi dans un processus qui aboutira au règlement de ses différends.

Je voudrais également souligner l'importance de la coopération continue entre les autorités du Kosovo et EULEX en matière d'état de droit, plus précisément l'accès à la justice, le maintien de l'ordre et les

enquêtes, les poursuites criminelles et le respect des normes internationales des droits de l'homme dans les affaires civiles et pénales. Encore une fois, la tâche à laquelle est confrontée le Gouvernement kosovar consiste à renforcer les institutions et les capacités. Nous saluons et appuyons les efforts déployés par le Représentant spécial de l'Union européenne dans ce contexte.

En ce qui concerne le rapport du sénateur Dick Marty au Conseil de l'Europe, j'ai pris note de la mention faite dans le rapport du Secrétaire général (S/2011/281) des initiatives que la MINUK et EULEX ont prises à cet égard. Je juge encourageantes les déclarations faites par les autorités kosovares et albanaises de coopérer pleinement avec les enquêtes. Dans ce contexte, j'appelle également les autres pays en mesure d'élucider ces accusations très graves à le faire.

J'ai également accordé une attention particulière à ce que le Ministre Jeremić a dit au Conseil, ainsi qu'à la teneur du document de réflexion serbe distribué précédemment et préconisant l'ouverture d'une enquête internationale, et à la lettre du Secrétaire général en date du 4 mai. Je voudrais faire deux observations à ce propos.

Premièrement, s'agissant du trafic d'organes, c'est une activité criminelle complexe qui nécessite un réseau sophistiqué et la complicité de toute une gamme d'acteurs différents, et pas seulement de médecins et de receveurs. C'est devenu un trafic international monstrueux qui doit souvent compter sur la complicité des autorités de différents pays. Il y a près d'un an, l'Assemblée générale a adopté le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, qui englobe évidemment la traite en vue de l'ablation et du trafic d'organes.

Le rapport de Dick Marty met également en relief l'importance et la portée du Plan d'action, qui promeut la ratification universelle de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son protocole relatif à la traite, tout en renforçant les engagements nationaux et régionaux pris par un État pour prévenir et combattre ce trafic et renforcer la coopération entre les États, les organisations internationales et les autres parties prenantes. Tous ces éléments peuvent s'avérer particulièrement pertinents non seulement pour répondre aux allégations du sénateur Marty, mais aussi au cas mentionné dans l'Annexe I du rapport du Secrétaire général concernant les quatre prévenus dans l'affaire dite « Medicus » qui sont accusés d'avoir procédé à une greffe illégale de rein. Il est dit dans le rapport d'EULEX que

> « Les reins auraient été prélevés sur des personnes démunies, attirées par la fausse promesse d'une rémunération qu'elles n'ont jamais reçue, pour être ensuite transplantés sur de riches patients étrangers. » (S/*2011/281, Annexe I, p. 17*)

Cette phrase capture, dans toute son horreur, la nature particulièrement horrible de ce type de délit.

Ma deuxième observation a trait à l'enquête sur les faits présumés signalés dans le rapport du Conseil de l'Europe. Le Conseil de sécurité a, à juste titre et à maintes reprises, dénoncé l'impunité et réaffirmé que les auteurs de crimes graves et de violations des droits de l'homme doivent être traduits en justice. L'impunité n'est pas seulement intolérable en soi; elle peut également constituer un obstacle à la paix et à un environnement politique sain et coopératif, comme tant de cas le montrent. Les allégations faites par le sénateur Marty, si elles s'avèrent exactes, resteront longtemps inscrites dans notre mémoire et notre conscience collectives. La gravité de ces accusations justifie une investigation approfondie, complète et indépendante.

Le Portugal appuie sans réserve le rôle d'EULEX dans ce contexte. Nous avons été heureux d'apprendre que des enquêtes ont commencé et nous espérons qu'elles permettront de jeter un éclaircissement sur ces allégations. Le Portugal est prêt aussi à œuvrer dans le cadre institutionnel de l'Union européenne afin de mieux doter EULEX des capacités nécessaires pour lui donner les moyens de traiter adéquatement et efficacement de la situation. Mais comme je l'ai dit ici en février dernier, la gravité et la pertinence de cette question exigent que nous la suivions de près et que nous restions ouverts à toute action future que la poursuite intégrale de l'enquête pourrait nécessiter.

C'est pourquoi nous considérons que la lettre du Secrétaire général où il propose que l'ONU aide à mener une enquête indépendante est, dans ce contexte, un élément important dont il faudra tenir dûment compte si la façon dont l'enquête évolue l'exige.

Malgré toutes ces difficultés, la situation au Kosovo ces trois derniers mois a évolué de manière positive. Nous espérons et avons bon espoir de pouvoir signaler de nouveaux progrès lors de la réunion que

nous tiendrons pour examiner le prochain rapport de la MINUK.

Pour terminer, je voudrais encore une fois souligner l'importance du dialogue entre Belgrade et Pristina. De grands espoirs et des progrès et des résultats tangibles dépendent de ces conversations. Le Portugal est convaincu que la paix et la sécurité dans la région exigent un engagement continu de toutes les parties en faveur d'institutions démocratiques, de l'état de droit, de la justice et des droits de l'homme, ce qui, à l'avenir, sera le symbole de la coopération de la communauté internationale dans les Balkans.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zannier, pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui. Nous tenons à exprimer notre appui à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour le travail qu'elle a réalisé au Kosovo durant toutes ces années. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et nous le remercions pour sa déclaration. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Hoxhaj.

L'Afrique du Sud reste convaincue que la résolution 1244 (1999) continue d'être la base juridique du règlement de cette crise, et qu'elle reste en vigueur, comme prescrit par le Conseil.

Ma délégation se félicite du rapport indiquant qu'un dialogue direct, comme prescrit par l'Assemblée générale et facilité par l'Union européenne, a commencé entre Belgrade et Pristina, un processus que nous appuyons pleinement. Nous avons noté que les réunions tenues à ce jour ont porté sur des questions critiques en vue d'améliorer la vie des populations de la Serbie et du Kosovo. Nous nous réjouissons ce que ce processus se soit déroulé dans une atmosphère positive et constructive. Ma délégation encourage les parties à poursuivre le dialogue.

De plus, nous croyons que ces contacts périodiques directs entre les parties est une mesure de confiance importante qui, nous l'espérons, aidera les parties à traiter des questions plus difficiles. La réconciliation entre Belgrade et Pristina favorisera une paix, une stabilité et un développement durables dans la région. C'est pourquoi nous encourageons les parties à poursuivre ce processus de dialogue de bonne foi et à s'efforcer de parvenir à un accord dans un esprit de compromis. Nous avons noté que le Secrétaire général a évoqué la coopération entre l'Union européenne et l'ONU en la matière. Nous partageons son évaluation selon laquelle il est essentiel que le Conseil de sécurité continue de recevoir des rapports sur ce processus de dialogue.

Pour ce qui est de la réconciliation, nous notons avec satisfaction les progrès continus réalisés au sein du Groupe de travail des personnes disparues, qui est présidé par le Comité international de la Croix-Rouge. Nous encourageons les parties à poursuivre ces efforts, mais nous sommes préoccupés par le manque de fonds mis à la disposition de la Commission chargée de la reconstruction sur les sites du patrimoine culturel et religieux. Le travail de la Commission est un facteur important des efforts de réconciliation, et il devrait continuer au-delà de 2011.

Nous nous félicitons de la légère amélioration de la situation dans le nord du Kosovo, qui est calme mais tendue. Cette amélioration risque cependant de pâtir des efforts répétés de Pristina visant à y déployer des unités de la Police du Kosovo sans consulter les communautés locales – des tentatives qui sont interprétées comme des méthodes d'intimidation. Les deux parties doivent tenir compte des incidences de leurs actes et axer leurs efforts sur la création et le maintien de conditions propices au dialogue et à la réconciliation.

Au cours du débat que le Conseil a consacré à cette question en février (voir S/PV.6483), nous avons indiqué que les progrès limités réalisés en matière de réconciliation pourraient être anéantis du fait des allégations de trafic d'organes visant plusieurs hautes personnalités politiques au Kosovo, dont il est fait état dans le « rapport Marty » récemment adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il faut que ces allégations fassent l'objet, le plus rapidement possible, d'une enquête crédible, approfondie, impartiale et indépendante. Il est également essentiel qu'une telle enquête puisse mener des investigations hors du Kosovo et qu'elle s'accompagne d'un solide programme de protection des témoins.

À cet égard, nous avons pris note de la déclaration de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo indiquant qu'elle a la capacité, l'expertise et de la compétence requises pour mener cette enquête et qu'elle en assume la responsabilité. De même, nous avons pris acte de la demande adressée par la Serbie au Conseil de sécurité pour qu'il établisse un mécanisme spécial d'enquête

placé sous son autorité. L'Afrique du Sud a pris note du document de réflexion distribué par le Gouvernement serbe à cet égard (S/2011/256) et nous continuerons de l'examiner attentivement.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient, tout d'abord, à saluer et à souligner l'action que mène M. Lamberto Zannier, Représentant spécial du Secrétaire général. Nous saluons également le rôle joué par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans l'exécution de ses activités, y compris ses efforts visant à promouvoir des relations plus étroites entre les communautés et le dialogue interreligieux qui s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie dont le but est de garantir la sécurité à long terme. Je remercie également M. Jeremić et M. Hoxhaj de leurs déclarations, et je félicite M. Hoxhaj pour sa nomination.

La Colombie estime que le dialogue entre Pristina et Belgrade laisse espérer que des solutions durables aux questions d'intérêt commun pourraient être trouvées, et nous saluons le rôle de facilitateur joué par la Mission. Nous accueillons donc avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre des pourparlers bilatéraux tenus à Bruxelles sur le règlement de questions techniques, telles celles liées au droit de propriété, aux télécommunications, aux échanges commerciaux régionaux et à la liberté de circulation. À cet égard, nous jugeons utile que le Conseil de sécurité appuie activement le processus de dialogue. Nous pensons en effet que ce dialogue est l'élément fondamental de tout règlement durable des différends entre la Serbie et le Kosovo.

Nous exprimons de nouveau notre préoccupation devant les allégations de traitement inhumain d'être humains et de trafic d'organes humains, et nous partageons l'avis de tous les orateurs qui ont affirmé que ces accusations devaient faire l'objet d'une enquête approfondie, impartiale et indépendante. À cet égard, nous demandons que cette enquête soit ouverte le plus rapidement possible. De même, nous pensons que pour être efficace, une telle enquête doit comprendre un solide programme de protection des témoins et que toutes les parties concernées doivent coopérer.

Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la MINUK (S/2011/281) que, durant la période à l'examen, plusieurs personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre, dont de hauts responsables, ont été arrêtées par la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo. À cet égard, ma délégation pense qu'il est nécessaire d'exhorter toutes les parties concernées et toutes les personnes accusées à coopérer à tous les stades de l'enquête, non seulement pour que celle-ci soit menée à bien et que les coupables soient condamnés, mais aussi pour renforcer les institutions juridiques et le respect de l'état de droit.

Nous sommes favorables à un règlement régional des différends opposant les parties, et nous encourageons tout particulièrement l'engagement de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue de réconcilier Pristina et Belgrade. La Colombie appuie les activités menées par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo afin de promouvoir un contexte politique, social et économique favorable dans ce pays, dans le but d'instaurer dans les Balkans une paix définitive et la stabilité, permettant ainsi l'organisation d'élections présidentielles pacifiques et transparentes à l'automne 2012.

Le Président : Je vais maintenant faire une intervention à titre national.

Je remercie pour leur présence et pour leurs interventions le Ministre des affaires étrangères de Serbie et le Ministre des affaires étrangères du Kosovo. Je salue également le Représentant spécial du Secrétaire général, et l'action qu'il mène au Kosovo avec l'ensemble des membres de sa mission.

Je soulignerai trois points.

Un effort particulier doit être fait pour renforcer les institutions et accentuer la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Comme l'a rappelé M. Zannier, le Kosovo est doté d'un Gouvernement qui doit relever ces défis. Il faut l'y aider. C'est pourquoi la France se tient aux côtés du Kosovo, comme de tous les États de la région, pour l'aider à se rapprocher des standards européens, notamment en matière d'état de droit. Nous apportons tout notre soutien à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX,) qui accomplit un travail remarquable.

Deuxièmement, le dialogue entre la Serbie et le Kosovo, sous les auspices de l'Union européenne, a une importance cruciale. Plusieurs réunions se sont déjà tenues, des sujets concrets y sont discutés. Nous souhaitons que ces discussions, outre les bénéfices

dans la vie quotidienne qu'elles peuvent apporter aux populations, renforcent la confiance entre les parties. Il appartient aux deux États de faire preuve d'esprit de compromis et de créativité. Les Nations Unies sont régulièrement informées et seront invitées à participer lorsque cela sera nécessaire.

Enfin, réconciliation et justice vont de pair. C'est la logique du projet européen. À cet égard, nous prenons au sérieux les allégations contenues dans le rapport de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, rendu public fin 2010. Elles doivent faire l'objet d'enquêtes méthodiques et sereines. La mission EULEX a ouvert une enquête préliminaire dès la fin janvier, pour faire la lumière sur ces allégations. L'équipe d'enquêteurs qui a été mise en place a eu plusieurs entretiens en dehors du Kosovo, en Albanie et en Serbie. Les autorités albanaises se sont engagées à apporter leur coopération. EULEX dispose d'une unité opérationnelle dédiée à la protection des témoins, respectant les standards européens et susceptible d'être renforcée. Une enquête internationale et impartiale est donc en cours. Nous appelons tous les États concernés à coopérer avec la mission EULEX. La France continuera d'apporter son soutien au processus de rapprochement européen du Kosovo et de l'ensemble des Balkans occidentaux.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre serbe des affaires étrangères.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement faire de rapides observations sur certaines des déclarations faites aujourd'hui.

Concernant l'autorisation par le Conseil de sécurité pour que des enquêtes soient menées sur les crimes de guerre perpétrés dans les Balkans, je rappelle que toutes les enquêtes sur les crimes de guerre ont été menées sous les auspices du Conseil de sécurité et que les affaires ont été déférées à des tribunaux nationaux d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies seulement après qu'un accord a été conclu entre les États Membres concernés et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, créé par le Conseil de sécurité.

Chacun sait que le Kosovo n'est pas un État Membre de l'ONU et qu'il ne le deviendra pas. Tous les crimes graves commis par de hauts responsables et des commandants en exercice durant la guerre en Yougoslavie ont fait l'objet d'enquêtes menées sous les auspices du Conseil de sécurité, avec comme exigence que les enquêteurs rendent compte de leurs travaux au Conseil de sécurité. Je n'arrive pas à saisir les raisons d'une opposition si vive à ce que le Conseil de sécurité autorise de telles enquêtes et à ce qu'il lui soit rendu compte de leurs conclusions, à moins que l'on veuille cacher un élément au Conseil.

Selon Amnesty International, Human Rights Watch, l'Office européen de police (EUROPOL) et d'autres organisations – j'en ai mentionné certaines dans la déclaration que j'ai faite plus tôt, le Kosovo est très mal classé en ce qui concerne les droits de l'homme et la sécurité, contrairement à ce qu'a prétendu M. Hoxhaj en réponse à mes propos, à savoir qu'il s'agirait d'une jeune démocratie dynamique et en développement.

Puisque l'on parle de multiethnicité, d'intégration et de tolérance au Kosovo, je voudrais juste attirer l'attention du Conseil sur les chiffres suivants. Il y a plus de personnes assises autour de cette table que de Serbes vivant à Pristina, sur une population totale qui se montait à 40 000 avant la guerre. À Prizren, l'ancienne capitale de la Serbie, il reste aujourd'hui 18 Serbes, sur les 10 000 qui vivaient dans cette ville avant la guerre. Actuellement, à Gnjilane, il en reste 100 sur 15 000. À Urosevac, il y a un seul Serbe du Kosovo, et à Suva Reka, aucun.

Plus de 205 000 personnes ont été expulsées du Kosovo depuis 1999, selon les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Moins de 15 000 d'entre elles sont rentrées en 10 ans, moins de 300 depuis la déclaration unilatérale d'indépendance, et seulement 47 cette année. Voilà qui en dit long sur la multiethnicité et l'intégration au Kosovo.

Le Président : Je donne la parole à M. Hoxhaj qui souhaite faire une nouvelle déclaration.

M. Hoxhaj (*parle en anglais*) : Mes remarques seront brèves pour ne pas abuser du temps dont dispose le Conseil.

Je voudrais être clair quant au fait que le Gouvernement de la République du Kosovo est tout à fait disposé à coopérer pleinement avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Nous pensons qu'EULEX possède les compétences et un nombre suffisant de personnes, plus de 1 600 – avec lesquelles nous pouvons coopérer, pour

mener des enquêtes sur toutes les allégations formulées par M. Marty. Dans le même temps, il est extrêmement important pour nous d'enquêter le plus vite possible sur ces allégations, car notre pays a besoin d'y voir clair sur cette question.

Deuxièmement, je voudrais rappeler au Conseil – et ici, je parle sur la base de mon expérience directe – qu'au cours des pourparlers de Vienne de 2005 à 2007, nous avons été en mesure de trouver, dans le cadre du plan Ahtisaari, des arrangements et des mécanismes optimaux pour la protection du patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel est préservé depuis toujours par les communautés qui vivent à proximité – Albanais, Serbes, Turcs, Bosniaques ou autres – et il sera toujours protégé.

Parallèlement, je tiens à signaler au Conseil qu'à ce jour, le plan Ahtisaari a été à plus de 80 % mis en œuvre. Conformément à ce plan, de nouvelles municipalités ont été créées, et elles sont pour les Serbes du Kosovo le meilleur moyen de satisfaire leurs intérêts et leurs priorités. Si M. Jeremić décrit la situation comme il l'a fait dans sa deuxième intervention, c'est peut-être parce qu'il ne s'est jamais rendu dans le pays, aussi dépeint-il une situation qui n'existe pas et qui n'a jamais existé.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 17 h 15.